

10				1	EUR				
Nat.	Date du dépôt	N°	P,	U.	D.				C_AUT 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **Belgische Vereniging der Auteurs, Componisten en Uitgevers - Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs**

Forme juridique: **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse: **Rue d'Arlon** N°: **75-77** Boîte:

Code postal: **1040** Commune: **Bruxelles**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet * : http://www.

Numéro d'entreprise **BE 0402.989.270**

DATE **21/05/2012** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

23/05/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

01/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

Modèle dérogatoire au modèle établi sur base de l'arrêté royal du 30 janvier 2001, conformément à l'arrêté royal du 25.04.2014

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'entreprise étrangère

Johan Verminnen (Auteur) Président du Conseil d'Administration 03/06/2014-16/02/2016

Warandestraat 24, 9850 Hansbeke, Belgique

Team For Action srl N°:BE0435.433.691

Administrateur délégué 12/06/2012-23/05/2016

Avenue Oscar Van Goidtsnoven 45B, 1180 Uccle, Belgique

Représenté(es) par: **Claude Martin (Editeur)**

Avenue Oscar Van Goidtsnoven 45B, 1180 Uccle, Belgique

Benoît Coppée (Auteur)

Vice-président du Conseil d'Administration 01/01/2009-23/05/2016

Rue de la Plaine d'Aviation 36, 1140 Evere, Belgique

John Terra (Auteur)

Vice-président du Conseil d'Administration 11/01/2005-18/05/2018

Hollestraat 4, 1860 Meise, Belgique

Ignace Cornelissen (Auteur)

Administrateur 09/01/2007-20/05/2019

De Merodelei 223, 2300 Turnhout, Belgique

Laurent Denis (Auteur)

Administrateur 04/09/2012-20/05/2019

Tervurenlaan 204 boîte 5, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique

Hans Helewaut (Compositeur)

Administrateur 08/06/2011-23/05/2016

Vallenbosstraat 5, 1700 Dilbeek, Belgique

Hans Helewaut (Compositeur)

Administrateur délégué 03/06/2014-23/05/2016

Vallenbosstraat 5, 1700 Dilbeek, Belgique

Pat More Productions

Administrateur 07/06/2010-23/05/2016

N°:BE 0433.656.118

Gobbelsrode 174, 3220 Holsbeek, Belgique

Représenté(es) par: **Patrick Mortier (Musicien)**

Gobbelsrode 174, 3220 Holsbeek, Belgique

Strictly Confidential

Administrateur 06/06/2011-20/05/2019

N°:BE 0429.776.613

rue Saint-Laurent 36-38, 1000 Bruxelles, Belgique

Représenté(es) par: **Pierre Mossiat (Editeur)**

rue Saint-Laurent 36-38, 1000 Bruxelles, Belgique

Isabelle Rigaux (Auteur)

Administrateur 19/05/2014-26/05/2018

rue Henri Van Zuylen 34, 1180 Bruxelles, Belgique

Manuel Hernia (Auteur)

Administrateur 19/05/2014-26/05/2018

rue P. Decoster 69, 1190 Forest, Belgique

Marc Pinilla (Auteur)

Administrateur 27/05/2013-15/05/2017

Chemin de Quesnoy 27, 7050 Jurbise, Belgique

Marc Ysaye (Auteur)	Administrateur 27/05/2013-15/05/2017
rue Haute 92, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique	
Daniel Gybels (Auteur)	Administrateur 27/05/2013-15/05/2017
Vijfhoekweg 34, 3150 Haacht, Belgique	
Bram Renders	Administrateur 19/05/2014-28/05/2018
Vredestraat 24, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique	
CTM Entertainment Belgium SPRL	Administrateur 01/10/2014-20/05/2019
N°:BE 0899.926.804	
Barastraat 173-177, 1070 Anderlecht, Belgique	
Représenté(es) par: Stefaan Moriau	
Barastraat 173-177, 1070 Anderlecht, Belgique	
Ernst & Young Bedrijfsrevisoren BCVBA	Commissaire 27/05/2013-23/05/2016
N°:BE 0446.334.711	
De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique	
N° de membre: B000160	
Représenté(es) par: Vincent Etienne (Réviseur d'Entreprises)	

Documents joints aux présents comptes annuels: **[Le rapport des commissaires]**

Nombre total de pages déposées: 185

Signature
(nom et qualité)
Hans Helewaut
Gedelegeerd bestuurder

Signature
(nom et qualité)
Claude Martin
Administrateur Délégué

* Mentions facultatives
** Biffer ce qui n'est pas d'application

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer ce qui n'est pas d'application

N°	C_AUT 2.1.		
BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	15,383,065	16,476,080
Frais d'établissement 5.1.	20	1,391,513	1,644,019
Immobilisations incorporelles 5.2.	21	7,610,558	7,702,245
Immobilisations corporelles 5.3.	22/27	6,233,055	6,963,107
Terrains et constructions.....	22	3,092,977	3,166,106
Installations, machines et outillage.....	23	2,276,375	2,620,146
Mobilier et matériel roulant.....	24	863,703	1,176,856
Location-financement et droits similaires.....	25	0	0
Autres immobilisations corporelles.....	26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés.....	27	0	0
Immobilisations financières 5.4./5.5.1.	28	147,939	166,709
Entreprises liées..... 5.14.	280/1	112,400	112,400
Participations.....	280	112,400	112,400
Créances.....	281	0	0
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participations..... 5.14.	282/3	9,078	9,128
Participations.....	282	9,078	9,128
Créances.....	283	0	0
Autres immobilisations financières.....	284/8	26,461	45,181
Actions et parts.....	284	0	0
Créances et cautionnements en numéraire.....	285/8	26,461	45,181
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	281,739,892	283,636,312
Créances à plus d'un an	29 (1/2)	0	0
Créances commerciales.....	290	0	0
Autres créances.....	291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	0	0
Stocks.....	30/36	0	0
Approvisionnements.....	30/31	0	0
En-cours de fabrication.....	32	0	0
Produits finis.....	33	0	0
Marchandises.....	34	0	0
Immeubles destinés à la vente.....	35	0	0
Acomptes versés.....	36	0	0
Commandes en cours d'exécution.....	37	0	0
Créances à un an au plus	40/41 (1/2)	3,668,861	50,756,201
Créances commerciales.....	40	0	46,915,901
Autres créances.....	41	3,668,861	3,840,300
Placements de trésorerie 5.5.1./5.6.	50/53	183,187,417	180,599,999
Actions propres.....	50	0	0
Autres placements.....	51/53	183,187,417	180,599,999
Valeurs disponibles	54/58	47,351,389	46,295,651
Créances sur droits résultat de l'activité de gestion de droits		44,819,456	0
Créances à plus d'un an.....	29 (2/2)	0	0
Créances à un an au plus.....	40/41 (2/2)	44,819,456	0
Comptes de régularisation 5.6.	490/1	2,712,770	5,984,461
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	297,122,957	300,112,392

N°	C AUT 2.2.		
BILAN APRES REPARTITION			
PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	3,723,869	3,690,290
Capital	5.7. 10	1,552,486	1,518,907
Capital souscrit.....	100	6,117,950	6,014,534
Capital non appelé.....(-)	101	-4,565,464	-4,495,627
Primes d'émission	11	0	0
Plus-values de réévaluation	12	0	0
Réserves	13	2,171,383	2,171,383
Réserve légale.....	130	151,891	151,891
Réserves indisponibles.....	131	0	0
Pour actions propres.....	1310	0	0
Autres.....	1311	0	0
Réserves immunisées.....	132	0	0
Réserves disponibles.....	133	2,019,492	2,019,492
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+) / (-)	14	0	0
Subsides en capital	15	0	0
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	0	0
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES			
	16	3,639,974	4,228,738
Provisions pour risques et charges	160/5	3,639,974	4,228,738
Pensions et obligations similaires.....	160	1,865,451	2,059,720
Charges fiscales.....	161	0	0
Grosses réparations et gros entretien.....	162	0	0
Autres risques et charges.....	5.8. 163/5	1,774,523	2,169,018
Impôts différés	168	0	0
DETTES			
	17/49	289,759,114	292,193,364
Dettes à plus d'un an	5.9.1. 17 (1/2)	66,713,542	67,180,348
Dettes financières.....	170/4	0	0
Emprunts subordonnés.....	170	0	0
Emprunts obligataires non subordonnés.....	171	0	0
Dettes de location-financement et assimilées.....	172	0	0
Établissements de crédit.....	173	0	0
Autres emprunts.....	174	0	0
Dettes commerciales.....	175	0	0
Fournisseurs.....	1750	0	0
Effets à payer.....	1751	0	0
Acomptes reçus sur commandes.....	176	0	0
Autres dettes.....	178/9	66,713,542	67,180,348
Dettes à un an au plus	42/48 (1/2)	8,352,702	204,347,595
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	5.9.1. 42	0	0
Dettes financières.....	43	9,358	931
Établissements de crédit.....	430/8	9,358	931
Autres emprunts.....	439	0	0
Dettes commerciales.....	44	4,404,831	18,066,864
Fournisseurs.....	440/4	4,404,831	18,066,864
Effets à payer.....	441	0	0
Acomptes reçus sur commandes.....	46	0	0
Dettes fiscales, salariales et sociales.....	5.9.1. 45	3,938,513	3,292,463
1. Impôts.....	450/3	481,779	51,464
2. Rémunérations et charges sociales.....	454/9	3,456,734	3,240,999
Autres dettes.....	47/48	0	182,987,337

Dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits.....	5.9.1. bis I	213,734,339	0
	5.9.1. quater		
Dettes à plus d'un an.....	17 (2/2)	0	0
A. Dettes sur droits en attente de perception.....		0	0
B. Droits perçus à répartir.....		0	0
1. Droits perçus à répartir non réservés.....		0	0
2. Droits perçus à répartir réservés.....		0	0
3. Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations.....		0	0
C. Droits perçus répartis en attente de paiement.....		0	0
1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations...		0	0
2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations.....		0	0
3. Droits perçus non répartissables (non attribuables - art. 69 LDA) qui ont été attribués aux ayants droit de la même catégorie...		0	0
D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus		0	0
Dettes à un an au plus	42/48 (2/2)	213,734,339	0
A. Dettes sur droits en attente de perception.....		40,309,788	0
B. Droits perçus à répartir.....		133,496,427	0
1. Droits perçus à répartir non réservés.....		110,104,096	0
2. Droits perçus à répartir réservés.....		23,392,332	0
3. Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations.....		0	0
C. Droits perçus répartis en attente de paiement.....		34,300,507	0
1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations...		16,808,507	0
2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations.....		17,415,859	0
3. Droits perçus non répartissables (non attribuables - art. 69 LDA) qui ont été attribués aux ayants droit de la même catégorie...		76,142	0
D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus		5,627,616	0
Comptes de régularisation.....	5.9.2. 492/3	958,530	20,665,421
TOTAL DU PASSIF	10/49	297,122,957	300,112,392

COMPTE DE RESULTATS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	34,780,437	162,071,860
Chiffre d'affaires.....	5.10	70	30,229,148	157,354,345
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -).....		71	0	0
Production immobilisée.....		72	968,183	938,793
Autres produits d'exploitation à l'exclusion de.....	5.10	74	1,295,206	3,778,722
Participation des ayants droit à la contribution au fonds organique		744.1.	287,364	0
Participation des ayants droit aux fins sociales, culturelles ou éducatives		744.2.	2,000,536	0
Coût des ventes et des prestations(-)		60/64	-34,580,437	-35,192,496
Approvisionnements et marchandises.....		60	0	0
Achats.....		600/8	0	0
Variation des stocks (augmentation -, réduction +).....		609	0	0
Services et biens divers.....		61	6,466,608	8,909,900
Rémunérations, charges sociales et pensions.....	5.10	62	22,725,500	23,329,736
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	3,894,066	3,377,410
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: (dotations +, reprises -).....		631/4	0	30
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	5.10	635/7	-588,764	-1,099,491
Autres charges d'exploitation.....	5.10	640/8	2,083,026	674,911
Contribution au fonds organique.....		643	287,364	0
Fins sociales, culturelles ou éducatives.....		644	1,311,982	0
Autres charges d'exploitation diverses.....		646/8	483,680	674,911
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....(-)		649	0	0
Bénéfice d'exploitation(+)		70/64	200,000	126,879,364
Perte d'exploitation(-)		64/70	0	0
Produits financiers résultant du placement pour compte propre		75	0	10,237,753
Produits des immobilisations financières.....		750	0	0
Produits des actifs circulants.....		751.1.	0	8,099,115
Autres produits financiers.....	5.11	752/9	0	2,138,638
Charges financières résultant des activités pour compte propre	5.11	65	0	-1,661,472
Charges des dettes.....		650.1.		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E (dotations +, reprises -).....		651.1.	0	-339,739
Autres charges financières.....		652.1./9.1.	0	2,001,211
Bénéfice courant avant impôts(+)		70/65	200,000	135,455,645
Perte courante avant impôts(-)		65/70	0	0

COMPTE DE RESULTATS (suite)		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice courant avant impôts.....(+)		70/65	200,000	135,455,645
Perte courante avant impôts.....(-)		65/70	0	0
Produits exceptionnels.....		76	0	0
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		760	0	0
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières.....		761	0	0
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles.....		762	0	0
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		763	0	0
Autres produits exceptionnels.....	5.11	764/9	0	0
Charges exceptionnelles.....(-)		66	0	0
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		660	0	0
Réductions de valeur sur immobilisations financières.....		661	0	0
Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -).....		662	0	1,665,062
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....		663	0	0
Autres charges exceptionnelles.....	5.11	664/8	0	0
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....(-)		669	0	-1,665,062
Bénéfice de l'exercice, avant impôts.....(+)		70/66	200,000	135,455,645
Perte de l'exercice, avant impôts.....(-)		66/70	0	0
Prélèvements sur les impôts différés.....(+)		780	0	0
Transfert aux impôts différés.....(-)		680	0	0
Impôts sur le résultat	5.12	67/77	-200,000	-1,715,823
Impôts.....(-)		670/3	200,000	1,715,823
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....(+)		77	0	0
Bénéfice de l'exercice.....(+)		70/67	0	133,739,822
Perte de l'exercice.....(-)		67/70	0	0
Prélèvements sur les réserves immunisées.....(+)		789	0	0
Transfert aux réserves immunisées.....(-)		689	0	0
Bénéfice de l'exercice à affecter.....(+)		70/67	0	133,739,822
Perte de l'exercice à affecter.....(-)		67/70	0	0

Affectations et prélèvements

Affectations et prélèvements de la société de gestion

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter.....	9906	0	133,739,822
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter.....	(9905)	0	133,739,822
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent.....	14P	0	0
Prélèvements sur les capitaux propres.....	791/2	0	0
sur le capital et les primes d'émission.....	791	0	0
sur les réserves.....	792	0	0
Affectations aux capitaux propres.....	691/2	0	3,837
au capital et aux primes d'émission.....	691	0	3,837
à la réserve légale.....	6920	0	0
aux autres réserves.....	6921	0	0
Bénéfice (Perte) à reporter.....	(14)	0	0
Intervention d'associés dans la perte.....	794	0	0
Bénéfice à distribuer.....	694/6	0	133,735,985
Rémunération du capital.....	694	0	0
Administrateurs ou gérants.....	695	0	0
Autres allocataires.....	696	0	133,735,985

Affectations et prélèvements Ayants droit

Produits financiers résultant du placement pour le compte des ayants droits	5.12. bis	751.2.	14,892,596	0
Intérêts			6,990,565	0
Autres produits financiers.....			7,902,031	0
Charges financières résultant des activités pour le compte des ayants droits			-5,233,016	0
Charges des dettes		650.2.	0	0
Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux visés sub II E.				
dotations (reprises).....		651.2.	231,418	0
Autres charges financières.....		652.2/9.2.	5,001,598	0
Transferts et imputations des produits financiers et des charges résultant des activités pour le compte des ayants droit.....			9,659,580	0
* Transfert des produits financiers résultant du placement pour le compte des ayants droit aux dettes sur droits résultant de l'activité de gestion...(-)			9,533,109	0
* Imputation des charges financières résultant du placement pour le compte des ayants droit sur les droits perçus à répartir.....(+)			-3,905,493	0
* Imputation des contributions au fonds organique et des charges à des fins sociales culturelles et éducatives pour le compte des ayants droit sur les droits perçus à répartir.....			4,031,964	0

N°	C_AUT 5.1.
----	------------

Etat des frais d'établissement

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	1,644,019
Mutations de l'exercice			
. Nouveaux frais engagés	8002	0	
. Amortissements (-)	8003	-252,506	
. Autres (+)(-)	8004	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	1,391,513	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission, d'emprunts en autres frais d'établissement	200/2	0	
Frais de restructuration	204	1,391,513	

Etat des immobilisations incorporelles

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXXXX	29,228,253
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	2,532,280	
- Cessions et désaffectations	8003	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8004		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	31,760,533	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P		21,526,008
Mutations de l'exercice			
- Actés	8071	2,623,967	
- Repris car excédentaires	8081	0	
- Acquis de tiers	8091	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8111	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	24,149,975	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	210	7,610,558	

Etat des immobilisations incorporelles

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		0
- Cessions et désaffectations	8032		0
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8042		0
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052		0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P		0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8072		0
- Repris car excédentaires	8082		0
- Acquis de tiers	8092		0
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		0
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8112		0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122		0
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	211		0

Etat des immobilisations incorporelles

GOODWILL	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	0	
- Cessions et désaffectations	8033	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8043	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P		0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8073	0	
- Repris car excédentaires	8083	0	
- Acquis de tiers	8093	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8113	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	212	0	

Etat des immobilisations incorporelles

ACOMPTES VERSES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	XXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024		0
- Cessions et désaffectations	8034		0
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8044		0
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054		0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P		0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8074		0
- Repris car excédentaires	8084		0
- Acquis de tiers	8094		0
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8104		0
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8114		0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		0
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	213		0

Etat des immobilisations corporelles
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXXXX	8,065,721
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	0	
- Cessions et désaffectations	8171	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	8,065,721	
Plus values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8211	0	
- Acquis de tiers	8221		
- Annulées	8231		
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8241		
Plus values au terme de l'exercice	8251	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P		4,899,615
Mutations de l'exercice			
- Actés	8271	73,129	
- Repris car excédentaires	8281	0	
- Acquis de tiers	8291		
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
- Transférés d'une rubrique à l'autre	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	4,972,744	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(22)	3,092,977	

Etat des immobilisations corporelles
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	6,269,382
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	38,842	
- Cessions et désaffectations	8172		
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	6,308,224	
Plus values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8212	0	
- Acquis de tiers	8222		
- Annulées	8232		
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8242		
Plus values au terme de l'exercice	8252	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P		3,649,236
Mutations de l'exercice			
- Actés	8272	382,613	
- Repris car excédentaires	8282	0	
- Acquis de tiers	8292	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8312	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	4,031,849	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	^(23)	2,276,375	

Etat des immobilisations corporelles
MOBILIER ET MATERIAL ROULANT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	5,237,664
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	336,117	
- Cessions et désaffectations	8173	-280,446	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8183	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	5,293,335	
Plus values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8213	0	
- Acquis de tiers	8223	0	
- Annulées	8233	0	
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8243	0	
Plus values au terme de l'exercice	8253	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P		4,060,808
Mutations de l'exercice			
- Actés	8273	563,350	
- Repris car excédentaires	8283	0	
- Acquis de tiers	8293	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	-194,526	
- Transférés d'une rubrique à l'autre	8313	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	4,429,632	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	"(24)	863,703	

Etat des immobilisations corporelles
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	0	
- Cessions et désaffectations	8174	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre	8184	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	0	
Plus values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8214	0	
- Acquis de tiers	8224	0	
- Annulées	8234	0	
- Transférées d'une rubrique à l'autre	8244	0	
Plus values au terme de l'exercice	8254	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P		0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8274	0	
- Repris car excédentaires	8284	0	
- Acquis de tiers	8294	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre	8314	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	"(25)	0	
Dont			
Terrains et constructions	250	0	
Installations, machines et outillage	251	0	
Mobilier et matériel roulant	252	0	

Etat des immobilisations corporelles
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		0
- Cessions et désaffectations	8175		0
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195		0
Plus values au terme de l'exercice	8255	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8215		
- Acquis de tiers	8225		
- Annulées	8235		
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8245		
Plus values au terme de l'exercice	8325		0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8275		0
- Repris car excédentaires	8285		0
- Acquis de tiers	8295		0
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		0
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8315		0
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325		0
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(26)		0

Etat des immobilisations corporelles
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	XXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	0	
- Cessions et désaffectations	8176	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8186	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	0	
Plus values au terme de l'exercice	8256	XXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8216	0	
- Acquis de tiers	8226	0	
- Annulées	8236	0	
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8246	0	
Plus values au terme de l'exercice	8256	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8276	0	
- Repris car excédentaires	8286	0	
- Acquis de tiers	8296	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8316	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(27)	0	

Etat des immobilisations financières
ENTREPRISES LIEES-PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	112,400
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8361	0	
- Cessions et retraits	8371	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8381	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	112,400	
Plus values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8411	0	
- Acquis de tiers	8421	0	
- Annulées	8431	0	
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8441	0	
Plus values au terme de l'exercice	8451	0	
Reductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8471	0	
- Reprises car excédentaires	8481	0	
- Acquis de tiers	8491	0	
- Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8501	0	
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8511	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice (+)(-)	8541	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(280)	112,400	
ENTREPRISES LIEES- CREANCES			
Valeur comptable au terme de l'exercice	281P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Additions	8581	0	
- Remboursements	8591	0	
- Réductions de valeur actées	8601	0	
- Réductions de valeur reprises	8611	0	
- Différences de change (+)(-)	8621	0	
- Autres (+)(-)	8631	0	
Valeur comptable au terme de l'exercice	(281)	0	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8651	0	

Etat des immobilisations financières

 ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION-
 PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	9,128
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8362	0	
- Cessions et retraits	8372	-50	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8382	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	9,078	
Plus values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8412	0	
- Acquis de tiers	8422	0	
- Annulées	8432	0	
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8442	0	
Plus values au terme de l'exercice	8452	0	
Reductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8472	0	
- Repris car excédentaires	8482	0	
- Acquis de tiers	8492	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8502	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8512	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice (+)(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(282)	9,078	
ENTREPRISES LIEES- CREANCES			
Valeur comptable au terme de l'exercice		XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice	283P		
- Additions	8582	0	
- Remboursements	8592	0	
- Réductions de valeur actées	8602	0	
- Réductions de valeur reprises	8612	0	
- Différences de change (+)(-)	8622	0	
- Autres (+)(-)	8632	0	
Valeur comptable au terme de l'exercice	(283)	0	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8652		

Etat des immobilisations financières

AUTRES ENTREPRISES -PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	8363	0	
- Cessions et retraits	8373	0	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	0	
Plus values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actées	8413	0	
- Acquis de tiers	8423		
- Annulées	8433		
- Transférées d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8443		
Plus values au terme de l'exercice	8453	0	
Reductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
- Actés	8473	0	
- Repris car excédentaires	8483	0	
- Acquis de tiers	8493	0	
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8503	0	
- Transférés d'une rubrique à l'autre (+)(-)	8513	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice (+)(-)	8543	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(284)	0	
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
Valeur comptable au terme de l'exercice	285/8P	XXXXXXXXXX	45,181
Mutations de l'exercice			
- Additions	8583	0	
- Remboursements	8593	-18,720	
- Réductions de valeur actées	8603	0	
- Réductions de valeur reprises	8613	0	
- Différences de change (+)(-)	8623	0	
- Autres (+)(-)	8633	0	
Valeur comptable au terme de l'exercice	(285/8)	26,461	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8653	0	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS
PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète....	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Directement		par les filiales	comptes annuels arrêtés au	Code devises	capitaux propres (+) ou (-) (en unités)	résultat net
	nombre	%	%				
SOLEM BE 0895.115.406 Société privée à responsabilité limitée Aarlenstraat 75-77, 1040 Etterbeek, Belgique parts sociales	100	100%	0%	31/12/2014	EUR	114,820	-341

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

Dénomination, adresse complète DU SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
---	---------------

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS
Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant 8689

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		11,274,152.00
5681	0	11,274,152
5682	0	0
52	183,187,417	169,325,847
5684	183,187,417	169,325,847
53	0	0
8686	0	0
8687	0	0
8688	0	0
8689	0	0

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Frais à reporter

Intérêts à recevoir

Exercice
463,528.00
2,249,242.00

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. Etat du capital	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Capital social			
a. Capital souscrit			0
Au terme de l'exercice précédent	100P	xxxxxxxxxxxxxx	6,014,534
Au terme de l'exercice	100	6,117,950	0
	Codes	Exercice	Exercice précédent
Modifications au cours de l'exercice			
Inscriptions nouveaux membres		103,416	834
b. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires		6,117,950	31,822
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxx	31,822
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxxx	0
2. Capital non libéré	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
a. Capital non appelé	101	4,565,464	xxxxxxxxxxxxxx
b. Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxxx	
c. Actionnaires redevables de libération			
Capital non appelé		4,565,464	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
* Montant du capital détenu	8721	0
* Nombre d'actions correspondantes	8722	0
Détenues par ses filiales		
* Montant du capital détenu	8731	0
* Nombre d'actions correspondantes	8732	0
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION		
* Montant des emprunts convertibles en cours	8740	0
* Montant du capital à souscrire	8741	0
* Nombre maximum d'actions à émettre	8742	0
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION		
* Nombre de droits de souscription en circulation	8745	0
* Montant du capital à souscrire	8746	0
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	0
Capital autorisé non souscrit	8751	0
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
* Nombre de parts	8761	0
* Nombre de voix qui y sont attachées	8762	0
Ventilation par actionnaire		
* Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	0
* Nombre de parts détenues par les filiales	8781	0

Structure de l'actionnariat à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte de déclarations reçues par l'entreprise

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

Provisions pour litiges
Autres provisions1,133,285
641,238

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	0
Emprunts subordonnés	8811	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	0
Dettes de location-financement et assimilées	8831	0
Etablissements de crédit	8841	0
Autres emprunts	8851	0
Dettes commerciales	8861	0
Fournisseurs	8871	0
Effets à payer	8881	0
Acomptes reçus sur commandes	8891	0
Autres dettes	8901	0
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	0
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	0
Emprunts subordonnés	8812	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	0
Dettes de location-financement et assimilées	8832	0
Etablissements de crédit	8842	0
Autres emprunts	8852	0
Dettes commerciales	8862	0
Fournisseurs	8872	0
Effets à payer	8882	0
Acomptes reçus sur commandes	8892	0
Autres dettes	8902	0
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	0
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	0
Emprunts subordonnés	8813	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	0
Dettes de location-financement et assimilées	8833	0
Etablissements de crédit	8843	0
Autres emprunts	8853	0
Dettes commerciales	8863	0
Fournisseurs	8873	0
Effets à payer	8883	0
Acomptes reçus sur commandes	8893	0
Autres dettes	8903	66,713,542
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	66,713,542

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	0
Emprunts subordonnés	8931	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	0
Dettes de location-financement et assimilées	8951	0
Etablissements de crédit	8961	0
Autres emprunts	8971	0
Dettes commerciales	8981	0
Fournisseurs	8991	0
Effets à payer	9001	0
Acomptes reçus sur commandes	9011	0
Dettes salariales et sociales	9021	0
Autres dettes	9051	0
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges.....	9061	0

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	0
Emprunts subordonnés	8932	0
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	0
Dettes de location-financement et assimilées	8952	0
Etablissements de crédit	8962	0
Autres emprunts	8972	0
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	0
Effets à payer	9002	0
Acomptes reçus sur commandes	9012	0
Dettes fiscales, salariales et sociales.....	9022	0
Impôts.....	9032	0
Rémunérations et charges sociales.....	9042	0
Autres dettes	9052	0
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	0

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	0
Dettes fiscales non échues	9073	231,779
Dettes fiscales estimées.....	450	250,000
Impôts (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	0
Autres dettes salariales et sociales	9077	3,456,734

Ventilation par rubrique de perception des dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits

Œuvres										Prestations			
Autres	Archi & AA	Littéraires	Sonores	Audiovisuel	Graphiques/plastiques	Arts & prest de la scène	Bases de données	Œuvres publicitaires	Exécution		Fixation		
									Audio	Audiovisuel	Audio	Audiovisuel	

Droits perçus à répartir réservés avec ventilation géographique
Droits perçus à répartir réservés Belgique

- A reproduction
- B adaptation/traduction
- C com publ
- D mise à dispo
- E location
- F prêt ≠ edu cult
- G distribution
- H droit de suite
- I retransm par câble
- J satellite
- K représentation
- L édition
- M bases données
- N reprographie
- O rémun équitable
- P droit de prêt
- Q copie privée
- T repro commu enseign&scient

Droits perçus à répartir réservés Europe

Ventilation par rubrique de perception des dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits

Dettes sur droits en attente de perception

	Œuvres									Prestations			
	Autres	Archi & AA	Littéraires	Sonores	Audiovisuel	Graphiques/plastiques	Arts & prest de la scène	Bases de données	Œuvres publicitaires	Exécution		Fixation	
										Audio	Audiovisuel	Audio	Audiovisuel
Europe													
A reproduction													
B adaptation/traduction													
C com publ													
D mise à dispo													
E location													
F prêt ≠ edu cult													
G distribution													
H droit de suite													
I retransm par câble													
J satellite													
K représentation													
L édition													
M bases données													
N reprographie													
O rémun équitable													
P droit de prêt													
Q copie privée													
T repro commu enseign&scient													

Ventilation par sous-rubriques de perception des dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits

Pour exprimer la ventilation par sous-rubrique de perception des dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits, veuillez ajouter des tableaux dans lesquels sont mentionnés l'année de perception et les différents tarifs relatifs à la cellule concernée. Veuillez conserver chaque année l'historique des sous-rubriques des années précédentes

NB: cette feuille n'est pas verrouillée, libre à vous de présenter et d'organiser la ventilation par sous-rubrique de la manière la plus adéquate et claire possible

Commentaires sur la ventilation par sous-rubriques de perception

(1) en raison de la migration du système comptable, l'information par tarif n'est pas toujours disponible

(2) Les montants comptabilisé en C1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations, C3. Droits perçus non répartissables et D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus ne peuvent pas être ventilés par sous-rubrique de perception

(3) L'information par année de perception sera disponible que pour les montants perçus liés au factures clients émises à partir du 1/2/2016.

	Autres	Audiovisuel	Sonores	Graphiques/pl astiques	Arts & prest de la scène	Littéraires	Fixation audio	Total
A. Dettes sur droits en attente de perception	28,663,682	59,898	8,259,655	695,378	659,598	290,260	1,681,316	40,309,788
A. Reproduction	0	60,012	2,914,726	146,603	0	0	867,278	3,988,619
Musique d'ambiance	0	0	616,406	0	0	0	205,054	821,460
Arts visuels	0	0	0	130,129	0	0	0	130,129
Central licencing - autres territoires	0	0	596,744	0	0	0	0	596,744
Central licencing - marché belge	0	0	551,799	0	0	0	0	551,799
Perceptions contractuelles	0	0	455,254	0	0	0	0	455,254
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	0	15,428	16,473	0	0	0	31,901
Littérature	0	0	0	0	0	0	0	0
Tarifs divers	0	0	51,637	0	0	0	0	51,637
Perceptions occasionnelles	0	0	201,527	0	0	0	0	201,527
Unisono DJ	0	0	25,510	0	0	0	622,212	647,722
Droits vidéographiques	0	60,012	400,421	0	0	0	40,012	500,446
C. Com publique	23,854,943	-114	4,553,217	184	0	0	777,990	29,186,221
Chambres (d'hôtel) et autres établissements d'hébergement (Tarif 114)	33,649	0	-200	0	0	0	0	33,448
Autocars (Tarif 22)	3,043	0	101	0	0	0	0	3,144
Musique préexistante en fond sonore	0	0	-4,362	0	0	0	0	-4,362
Diffuseurs payants / Vidéo à la demande	287,418	0	0	0	0	0	0	287,418
Cafés - Restaurants - Snack-bars - Friteries (Tarif 101)	3,729,437	0	590,249	0	0	0	0	4,319,686
Concerts (Tarif 210)	0	0	241,425	0	0	0	0	241,425
Dancings - Discothèques (Tarif 103)	542,123	0	0	0	0	0	0	542,123
Cafés dansants - Bars à thème musical (Tarif 102)	508,195	0	174,601	0	0	0	0	682,796
Ecoles de danse (Tarif 118)	12,281	0	29,625	0	0	0	0	41,906
Télévisions à public cible	-71,255	-12,913	0	0	0	0	0	-84,168
Musique sérieuse (Tarif 212)	0	0	80,509	0	0	0	0	80,509
Evénements et Manifestations Sportives (Tarif 106)	4,128	0	12,534	0	0	0	0	16,662
Evenements petits lieux (Tarif 110)	0	0	22,973	0	0	0	0	22,973
Fêtes - Soirées dansantes (Tarif 105)	-394	0	593,217	0	0	0	0	592,823
Festivals (Tarif 211)	0	0	750,574	0	0	0	0	750,574
Forains (Tarif 112)	844	0	20,078	0	0	0	0	20,923
Manifestations religieuses (Tarif 29)	0	0	-134,752	0	0	0	0	-134,752

	Autres	Audiovisuel	Sonores	Graphiques/pl astiques	Arts & prest de la scène	Littéraires	Fixation audio	Total
Exploitation de stands - Foires commerciales (Tarif 24a)	9,628	0	0	0	0	0	0	9,628
Etablissements commerciaux (Tarif 108)	732,527	0	37,147	0	0	0	0	769,674
Harmonies - Fanfares (Tarif 207)	0	0	-32,539	0	0	0	0	-32,539
Revue sur glace-cirques-delphinariums (Tarif 34)	0	0	20,009	0	0	0	0	20,009
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	32,969	316,087	842	0	0	0	349,898
Maisons de jeunes (Tarif 127)	1,733	0	-2,670	0	0	0	0	-937
Shows laser - Son & Lumière - Feux d'artifice (Tarif 31)	0	0	2,153	0	0	0	0	2,153
Musique live dans les cafés (Tarif 104)	0	0	178,936	0	0	0	0	178,936
Tarifs divers	12,401,819	0	4,450,490	0	0	0	31,467	16,883,776
Orchestre militaire (Tarif 28)	0	0	26,488	0	0	0	0	26,488
Exécution de musique lors de projections (Tarif 32a)	0	0	204,677	0	0	0	0	204,677
Cinéma (Tarif 32B)	0	0	288,802	0	0	0	0	288,802
Diffuseurs nationaux privés	4,050,000	-20,169	-3,761,368	-658	0	0	0	267,805
Etablissements d'enseignement (Tarif 125)	264,043	0	0	0	0	0	0	264,043
Parkings (Tarif 120)	494	0	-150	0	0	0	0	344
Radios particulières	847,493	0	0	0	0	0	0	847,493
Télévision régionale	324,467	0	-79,382	0	0	0	0	245,085
Shows - Défilés de mode (Tarif 107)	3,152	0	81,004	0	0	0	0	84,156
Audiovisuel online	0	0	70,770	0	0	0	0	70,770
Soupers - Banquets - Réveillons (Tarif 122)	338	0	25,521	0	0	0	0	25,860
Sport (T129)	11,894	0	14,634	0	0	0	0	26,527
Sport contractuel (Tarif 36B, remplacé par T129)	-241	0	-509	0	0	0	0	-750
Manifestations sportives et récréatives (Tarif 115; remplacé par T106)	-1,345	0	-9,843	0	0	0	0	-11,189
Salles de sport - Fitness - Piscines (Tarif 119)	37,997	0	6,462	0	0	0	0	44,459
Exploitation de stands - Foires commerciales (Tarif 24b)	-1,175	0	0	0	0	0	0	-1,175
Taxis & voitures de location (avec chauffeur) (Tarif 128)	10,932	0	0	0	0	0	0	10,932
Salles des mariages (Hôtel de ville), Funerariums, crematoriums (Tarif 5)	0	0	267	0	0	0	0	267
Unisono musique dans les entreprises, sociétés et services publics	87,959	0	10,798	0	0	0	746,524	845,281
Véhicules avec haut-parleurs extérieurs (Tarif 109)	1,437	0	3,249	0	0	0	0	4,685
Récitations, conférences, lectures, jeux et concerts de carillon (Tarif 30)	0	0	114,775	0	0	0	0	114,775
Lieux d'attente, accueils, halls, ascenseurs (Tarif 121)	22,324	0	32	0	0	0	0	22,356
Webradio	0	0	209,402	0	0	0	0	209,402
Webtv	0	0	1,404	0	0	0	0	1,404
D. Mise à disposition	0	0	711,696	54,805	0	0	36,047	802,549
Arts visuels	0	0	0	54,805	0	0	0	54,805
Sonneries d'appels téléphoniques	0	0	8,364	0	0	0	0	8,364
Central licencing - marché belge	0	0	-3,318	0	0	0	0	-3,318
Téléchargement de musique	0	0	186,952	0	0	0	0	186,952
Streaming de musique	0	0	498,681	0	0	0	0	498,681
Unisono musique dans les entreprises, sociétés et services publics	0	0	21,017	0	0	0	36,047	57,064
H. Droit de suite	0	0	0	493,332	0	0	0	493,332
Arts visuels	0	0	0	467,055	0	0	0	467,055
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	0	0	26,278	0	0	0	26,278
I. Retransmission par câble	3,756,011	0	74,000	453	0	0	0	3,830,464
Distributeurs	3,864,727	0	0	0	0	0	0	3,864,727
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	-108,717	0	74,000	453	0	0	0	-34,263
K. Représentation	0	0	6,016	0	659,598	0	0	665,615

	Autres	Audiovisuel	Sonores	Graphiques/pl astiques	Arts & prest de la scène	Littéraires	Fixation audio	Total
Etablissements commerciaux (Tarif 108)	8,958,799	0	1,264,306	0	0	0	0	10,223,105
Harmonies - Fanfares (Tarif 207)	0	0	414,875	0	0	0	0	414,875
Revue sur glace-cirques-delphinariums (Tarif 34)	0	0	38,423	0	0	0	0	38,423
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	109,895	87,748	3,473,505	3,988	0	0	0	3,675,136
Maisons de jeunes (Tarif 127)	134,906	0	-57,729	0	0	0	0	77,177
Shows laser - Son & Lumière - Feux d'artifice (Tarif 31)	0	0	-3,168,423	0	0	0	0	-3,168,423
Musique live dans les cafés (Tarif 104)	0	0	212,564	0	0	0	0	212,564
Tarifs divers	4,500,528	0	7,444,346	50,539	0	0	211,541	12,206,954
Orchestre militaire (Tarif 28)	0	0	9,707	0	0	0	0	9,707
Exécution de musique lors de projections (Tarif 32a)	0	0	225,024	0	0	0	0	225,024
Cinéma (Tarif 32B)	0	0	3,613,226	0	0	0	0	3,613,226
Diffuseurs nationaux privés	3,525,349	98,238	941,920	96,639	0	0	0	4,662,146
Etablissements d'enseignement (Tarif 125)	1,177,916	0	36,467	0	0	0	0	1,214,383
Accueil - halls - ascenseurs (Tarif 57)	0	0	-49	0	0	0	0	-49
Diffuseurs publics	9,419,042	0	288,563	70,635	0	0	0	9,778,240
Parkings (Tarif 120)	13,260	0	4,032	0	0	0	0	17,292
Radios particulières	1,646,948	0	0	0	0	0	0	1,646,948
Télévision régionales	1,164,979	0	-1,024	4,612	0	0	0	1,168,568
Shows - Défilés de mode (Tarif 107)	83,082	0	280,119	0	0	0	0	363,201
Audiovisuel online	0	0	68,623	0	0	0	0	68,623
Soupers - Banquets - Réveillons (Tarif 122)	63,862	0	216,980	0	0	0	0	280,842
Sport (T129)	52,628	0	45,192	0	0	0	0	97,820
Sport contractuel (Tarif 36B, remplacé par T129)	-335	0	-21	0	0	0	0	-356
Manifestations sportives et récréatives (Tarif 115; remplacé par T106)	974	0	-10,079	0	0	0	0	-9,105
Salles de sport - Fitness - Piscines (Tarif 119)	315,714	0	50,437	0	0	0	0	366,151
Exploitation de stands - Foires commerciales (Tarif 24b)	3,089	0	7,259	0	0	0	0	10,348
Taxis & voitures de location (avec chauffeur) (Tarif 128)	55,788	0	191	0	0	0	0	55,979
Salles des mariages (Hôtel de ville), Funerariums, crematoriums (Tarif 5)	0	0	16,695	0	0	0	0	16,695
Unisono musique dans les entreprises, sociétés et services publics	2,344,968	0	583,488	0	0	0	-153,565	2,774,891
Véhicules avec haut-parleurs extérieurs (Tarif 109)	4,396	0	14,883	0	0	0	0	19,279
Récitations, conférences, lectures, jeux et concerts de carillon (Tarif 30)	0	0	8,600	0	0	0	0	8,600
Lieux d'attente, accueils, halls, ascenseurs (Tarif 121)	372,667	0	71,528	0	0	0	0	444,195
Webradio	0	0	366,854	0	0	0	0	366,854
Webtv	0	0	-3,907	0	0	0	0	-3,907
D. Mise à disposition	-481	-2,233	2,115,838	21,964	0	0	-7,068	2,128,019
Audiovisuel online	0	1	0	0	0	0	0	1
Arts visuels	0	0	0	21,964	0	0	0	21,964
Sonneries d'appels téléphoniques	0	0	-22,693	0	0	0	0	-22,693
Central licencing - autres territoires	0	0	-47,853	0	0	0	0	-47,853
Tarifs divers	0	0	872,156	0	0	0	0	872,156
Téléchargement de musique	0	0	672,261	0	0	0	0	672,261
Streaming de musique	0	-2,235	615,892	0	0	0	0	613,657
Offre en ligne de programmes radio	-481	0	0	0	0	0	0	-481
Unisono musique dans les entreprises, sociétés et services publics	0	0	26,075	0	0	0	-7,068	19,007
H. Droit de suite	0	0	0	719,804	0	0	0	719,804
Arts visuels	0	0	0	605,595	0	0	0	605,595
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	0	0	114,208	0	0	0	114,208

	Autres	Audiovisuel	Sonores	Graphiques/pl astiques	Arts & prest de la scène	Littéraires	Fixation audio	Total
Radios particulières	47,321	0	0	0	0	0	0	47,321
Télévision régionales	41,578	0	0	0	0	0	0	41,578
Audiovisuel online	0	0	4,504	0	0	0	0	4,504
Exploitation de stands - Foires commerciales (Tarif 24b)	0	0	273	0	0	0	0	273
Récitations, conférences, lectures, jeux et concerts de carillon (Tarif 30)	0	0	2,918	0	0	0	0	2,918
Webradio	0	0	931	0	0	0	0	931
Webtv	0	0	854	0	0	0	0	854
D. Mise à disposition	0	0	339,752	0	0	0	0	339,752
Sonneries d'appels téléphoniques	0	0	12,216	0	0	0	0	12,216
Central licencing - autres territoires	0	0	36,979	0	0	0	0	36,979
Tarifs divers	0	0	792	0	0	0	0	792
Téléchargement de musique	0	0	103,827	0	0	0	0	103,827
Streaming de musique	0	0	185,937	0	0	0	0	185,937
I. Retransmission par câble	2,329,055	5,956	160,763	0	0	0	0	2,495,774
Distributeurs	2,329,055	5,956	160,763	0	0	0	0	2,495,774
K. Représentation	0	0	5,485	0	44,740	0	0	50,226
Théâtre amateur	0	0	0	0	3,835	0	0	3,835
Théâtre professionnel	0	0	0	0	35,563	0	0	35,563
Tarifs divers	0	0	0	0	5,342	0	0	5,342
Musique de scène	0	0	5,485	0	0	0	0	5,485
P. Droit de prêt	0	0	28	3,942	0	161,305	0	165,276
Droit de prêt	0	0	28	3,942	0	161,305	0	165,276
Q. Copie privée	2,187,318	0	266,087	0	0	0	0	2,453,405
Copie privée	2,187,318	0	266,087	0	0	0	0	2,453,405
C. Droits perçus répartis en attente de paiement	23,630,339	58,166	10,545,017	0	66,986	0	0	34,300,507
C1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations	16,808,507	0	0	0	0	0	0	16,808,507
C2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations	6,745,691	58,166	10,545,017	0	66,986	0	0	17,415,859
A. Reproduction	0	0	5,531,052	0	0	0	0	5,531,052
Musique d'ambiance	0	0	21,596	0	0	0	0	21,596
Central licencing - marché belge	0	0	2,113,773	0	0	0	0	2,113,773
Perceptions contractuelles	0	0	1,341,146	0	0	0	0	1,341,146
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	0	1,399,226	0	0	0	0	1,399,226
Perceptions occasionnelles	0	0	635,938	0	0	0	0	635,938
Droits vidéographiques	0	0	19,373	0	0	0	0	19,373
C. Com publique	6,000,107	17,349	3,592,940	0	0	0	0	9,610,397
Autocars (Tarif 22)	0	0	385,591	0	0	0	0	385,591
Diffuseurs payants / Vidéo à la demande	89,201	0	0	0	0	0	0	89,201
Cafés - Restaurants - Snack-bars - Friteries (Tarif 101)	38,205	0	0	0	0	0	0	38,205
Concerts (Tarif 210)	0	0	51,021	0	0	0	0	51,021
Dancings - Discothèques (Tarif 103)	164,070	0	484	0	0	0	0	164,554
Ecoles de danse (Tarif 118)	181,245	0	0	0	0	0	0	181,245
Télévisions à public cible	53,491	0	0	0	0	0	0	53,491
Musique sérieuse (Tarif 212)	0	0	5,193	0	0	0	0	5,193
Fêtes - Soirées dansantes (Tarif 105)	0	0	2,811	0	0	0	0	2,811
Forains (Tarif 112)	246,312	0	0	0	0	0	0	246,312
Exploitation de stands - Foires commerciales (Tarif 24a)	37,902	0	0	0	0	0	0	37,902
Revue sur glace-cirques-delphinariums (Tarif 34)	0	0	313	0	0	0	0	313

	Autres	Audiovisuel	Sonores	Graphiques/pl astiques	Arts & prest de la scène	Littéraires	Fixation audio	Total
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	4,489	674,002	0	0	0	0	678,491
Maisons de jeunes (Tarif 127)	0	0	95,713	0	0	0	0	95,713
Musique live dans les cafés (Tarif 104)	0	0	13,512	0	0	0	0	13,512
Tarifs divers	3,755,336	0	1,983,381	0	0	0	0	5,738,718
Diffuseurs nationaux privés	540,829	12,860	151,810	0	0	0	0	705,499
Etablissements d'enseignement (Tarif 125)	12,288	0	4,575	0	0	0	0	16,863
Diffuseurs publics	693,837	0	215,915	0	0	0	0	909,753
Radios particulières	104,725	0	0	0	0	0	0	104,725
Télévision régionales	59,252	0	0	0	0	0	0	59,252
Audiovisuel online	0	0	5,143	0	0	0	0	5,143
Exploitation de stands - Foires commerciales (Tarif 24b)	0	0	1,198	0	0	0	0	1,198
Unisono musique dans les entreprises, sociétés et services publics	23,414	0	0	0	0	0	0	23,414
Récitations, conférences, lectures, jeux et concerts de carillon (Tarif 30)	0	0	673	0	0	0	0	673
Webradio	0	0	854	0	0	0	0	854
Webtv	0	0	751	0	0	0	0	751
D. Mise à disposition	22,984	0	774,632	0	0	0	0	797,616
Sonneries d'appels téléphoniques	0	0	32,127	0	0	0	0	32,127
Central licencing - autres territoires	0	0	39,187	0	0	0	0	39,187
Tarifs divers	22,483	0	0	0	0	0	0	22,483
Téléchargement de musique	0	0	557,344	0	0	0	0	557,344
Streaming de musique	0	0	145,974	0	0	0	0	145,974
Offre en ligne de programmes radio	501	0	0	0	0	0	0	501
I. Retransmission par câble	588,198	8,927	143,115	0	0	0	0	740,240
Distributeurs	586,296	8,927	74,570	0	0	0	0	669,793
Tarifs divers	0	0	68,545	0	0	0	0	68,545
Télévision régionales	1,902	0	0	0	0	0	0	1,902
K. Représentation	0	0	1,002	0	66,986	0	0	67,987
Théâtre amateur	0	0	0	0	4,486	0	0	4,486
Theâtre professionnel	0	0	0	0	30,874	0	0	30,874
Musique préexistante en fond sonore	0	0	217	0	0	0	0	217
Harmonies - Fanfares (Tarif 207)	0	0	50	0	0	0	0	50
Perceptions provenant de sociétés soeurs étrangères	0	0	0	0	3,164	0	0	3,164
Tarifs divers	0	0	0	0	28,462	0	0	28,462
Musique de scène	0	0	735	0	0	0	0	735
Q. Copie privée	134,401	31,889	502,277	0	0	0	0	668,567
Copie privée	134,401	31,889	502,277	0	0	0	0	668,567
C3. Droits perçus non répartisables	76,142	0	0	0	0	0	0	76,142
D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	5,627,616	0	0	0	0	0	0	5,627,616
TOTAL	134,011,196	539,497	68,677,751	3,065,519	4,270,733	1,065,352	2,104,292	213,734,339

Ventilation par rubriques de répartition

Pour exprimer la ventilation par rubrique de répartition des :

- droits perçus répartis en attente de paiement
- droits perçus non répartis
- produits financiers provenant de la gestion des droits perçus

Veillez ajouter des tableaux dans lesquels sont mentionnés par année de répartition les montants concernés relatifs aux différentes catégories d'ayants droit. Veillez conserver chaque année l'historique des rubriques de répartition des années précédentes

NB: cette feuille n'est pas verrouillée, libre à vous de présenter et d'organiser la ventilation par rubrique de répartition de la manière la plus adéquate et claire possible

Année de répartition 2015

	Autres	Audiovisuel	Sonores	Graphiques/ plastiques	Arts & prest de la scène	Littéraires	Fixation audio	Total
C. Droits perçus répartis en attente de paiement	23,630,339	58,166	10,545,017	0	66,986	0	0	34,300,507
C1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations	16,808,507	0	0	0	0	0	0	16,808,507
Auteurs	4,154,360							4,154,360
Editeurs	12,475,052							12,475,052
Producteurs	179,094							179,094
C2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations	6,745,691	58,166	10,545,017	0	66,986	0	0	17,415,859
A. Reproduction	0	0	5,531,052	0	0	0	0	5,531,052
C. Com publique	6,000,107	17,349	3,592,940	0	0	0	0	9,610,397
D. Mise à disposition	22,984	0	774,632	0	0	0	0	797,616
I. Retransmission par câble	588,198	8,927	143,115	0	0	0	0	740,240
K. Représentation	0	0	1,002	0	66,986	0	0	67,987
Q. Copie privée	134,401	31,889	502,277	0	0	0	0	668,567
C3. Droits perçus non répartis	76,142	0	0	0	0	0	0	76,142
D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	5,627,616	0	0	0	0	0	0	5,627,616

Remarques:

- (1) L'information sur le type de droits et type d'oeuvre pour les droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations n'est plus sauvegardé par le système comptable.
- (2) Pour les droits perçus répartis faisant l'objet de contestations, l'information concernant la catégorie d'ayants droit n'est pas disponible.
- (3) Pour les droits perçus non répartis, l'information concernant la catégorie d'ayants droit n'est pas disponible.
- (4) Pour les produits financiers provenant de la gestion des droits perçus, l'information concernant le type de droit et la catégorie d'ayants droit n'est pas disponible puisque ce montant n'a pas été réparti.

COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charges à imputer	730,931
Produits à reporter	227,600

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Droits d'auteur		30,229,148	157,354,345
Production immobilisée		968,183	938,793
Autres produits d'exploitation		3,583,106	3,778,722
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	302	310
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	275	281
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	413,182	418,959
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	14,683,389	15,361,524
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4,381,760	4,436,407
Primes patronales pour assurances extralégales	622	866,561	951,358
Autres frais de personnel	623	2,100,998	1,710,615
Pensions de retraite et de survie	624	692,792	869,832
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	-615,257	-931,991
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	0	0
Reprises	9111	0	0
Sur créances commerciales			
Actées	9112	0	30
Reprises	9113	0	0
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	291,170	523,493
Utilisations et reprises	9116	879,934	1,622,984
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	428,621	646,795
Autres	641/8	1,652,907	28,116
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	9.65	11.7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	18,694	20,084
Frais pour l'entreprise	617	1,313,835	1,128,571

N°		C_AUT 5.11.	
RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS			
RESULTATS FINANCIERS	codes	exercice	exercice précédent
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		0
Subsides en intérêts	9126		0
Ventilation des autres produits financiers			
Plus-value réalisée sur ventes titres		0	2,119,999
Différence de change		0	18,639
Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement			
	6501		0
Intérêts intercalaires portés à l'actif			
	6503		0
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées			
	6510		40,766,170
Reprises			
	6511		41,105,909
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances			
	653		0
Provisions à caractère financier			
Dotations			
	6560		0
Utilisations et reprises			
	6561		0
Ventilation des autres charges financières			
Moins-values sur réalisation ventes titres		0	529,609
Moins-values sur réalisation ventes actions		0	1,184,840
Ecart de conversion		0	39,925
Frais bancaires		0	246,836
RESULTATS EXCEPTIONNELS		exercice	
Ventilation des autres produits exceptionnels			0
Ventilation des autres charges exceptionnelles			0

IMPOTS ET TAXES			
IMPOTS SUR LE RESULTAT	Codes	Exercice	Exercice précédent
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134		
Impôts et précomptes dus ou versés	9135		
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136		
Suppléments d'impôts estimés	9137		
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	200,000	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	200,000	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140		
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé			
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice			
Sources de latences fiscales			
Latences actives	9141		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
Autres latences actives			
Latences passives	9144		
Ventilation des latences passives			
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS	codes	exercice	exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	11,935,227	12,006,075
Par l'entreprise	9146	18,141,813	18,096,935
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	4,740,925	5,169,185
Précompte mobilier	9148	3,637,007	2,535,600

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS.....	Codes	Exercice	Exercice précédent
	9149		
Dont			
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150		
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151		
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153		
GARANTIES REELLES			
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	9161		
Montant de l'inscription	9171		
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181		
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191		
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers			
Hypothèques			
Valeur comptable des immeubles grevés	9162		
Montant de l'inscription	9172		
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182		
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192		
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202		
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN			
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS			
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS			
MARCHE A TERME			
Marchandises achetées (à recevoir)	9213		
Marchandises vendues (à livrer)	9214		
Devises achetées (à recevoir)	9215		
Devises vendues (à livrer]	9216		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES****LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

La SABAM a des obligations en matière de pensions extralégales vis-à-vis des membres de son personnel et de ses administrateurs. Ces montants sont payés via une assurance-groupe externe. Un éventuel sous-financement des réserves doit être couvert par la SABAM.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées**

Code	Exercice
9220	

Bases et méthodes de cette estimation**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure ou la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les autres droits et obligations non repris au bilan sont :

- Les factures aux distributeurs et autres sociétés de médias non repris dans le chiffre d'affaire à la suite de litiges,
- Les garanties bancaires
- Les sûretés reçues des producteurs

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIEES	codes	exercice	exercice précédent
Immobilisations financières	(280/1)	112,400	112,400
Participations	(280)	112,400	112,400
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	9,078	9,128
Participations	(282)	9,078	9,128
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLE DU MARCHÉ
 nihil

Exercices

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

--

RELATIONS FINANCIERES AVEC

	codes	exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	518,551
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	88,000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	3,631
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	10,785
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		

N°

C_AUT 5.16.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

exercice

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON
EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES
INSTRUMENTS

--

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS
DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu ou les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ":

*Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont L'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIERES ou GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST A LA TETE EN
BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL
EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête		
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	
Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés		

N°	C_AUT 6.
----	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 200 & 335

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL OU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	190.7	104.8	85.9
Temps partiel	1002	113.9	15.6	98.3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	275.3	116.4	158.9
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	294,185	167,295	126,890
Temps partiel	1012	118,997	17,406	101,591
Total	1013	413,182	184,701	228,481
Frais de personnel				
Temps plein	1021	14,953,632	8,984,871	5,968,761
Temps partiel	1022	6,375,787	1,195,192	5,180,595
Total	1023	21,329,419	10,180,063	11,149,356
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	708,462	338,133	370,329

Au cours de l'exercice précédent	codes	P. total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	281.1	118.8	162.3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	418,959	185,226	233,733
Frais de personnel	1023	21,702,980	11,209,519	10,493,461
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	703,650	363,433	340,217

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	191	111	273.5
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	179	111	261.5
Contrat à durée déterminée	111	12		12
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	106	15	117.2
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201	28	6	32
de niveau supérieur non universitaire	1202	37	4	40.2
de niveau universitaire	1203	40	5	44
Femmes	121	85	96	156.3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	19	63	65.4
de niveau supérieur non universitaire	1212	33	15	44.8
de niveau universitaire	1213	33	18	46.1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	16	3	18.5
Employés	134	175	108	255
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	2.63	7.02
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5,093	13,601
Frais pour l'entreprise	152	137,557	1,176,278

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	10		10
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3		3
Contrat à durée déterminée	211	7		7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	11	7	16.4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9	7	14.4
Contrat à durée déterminée	311	2		2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	1		1
Chômage avec complément d'entreprise	341		2	1.4
Licenciement	342	3	3	5.4
Autre motif	343	7	2	8.6
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	codes	hommes	codes	femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	29	5811	26
Nombre d'heures de formation suivies	5802	378	5812	430
Coût net pour l'entreprise	5803	39,133.28	5813	31,374.59
dont coût brut directement lié aux formations	58031	35,778.07	58131	27,694.27
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	3,355.21	581332	3,680.32
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	47	5831	64
Nombre d'heures de formation suivies	5822	658	5832	1,385.00
Coût net pour l'entreprise	5823	17,598.03	5833	32,718.18
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

N°	C_AUT Ca
Tableau des flux de trésorerie, « TFT »	

	exercice	exercice précédent
<u>I. Flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles</u>		
A. Droits perçus	156,381,744	
B. T.V.A. sur A	8,356,487	
C. Droits bruts perçus	164,738,231	
D. Produits financiers encaissés résultant du placement des droits	15,246,430	
E. Sommes encaissées résultant du placement de sommes pour compte propre	0	
F. Autres sommes encaissées	2,238,779	
G. Droits payés	-132,412,687	
H. Sommes payées résultant du placement de droits	-9,618,814	
I. Sommes payées au personnel et pour leur compte	-17,692,448	
J. Sommes payées à des fins sociales, culturelles ou éducatives	-6,084,895	
K. Contribution payée au fonds organique	-279,864	
L. T.V.A. payée sur droits et rémunérations (commissions)	0	
M. Précompte mobilier payé pour le compte des ayants droit	-3,635,814	
N. Autres sommes payées	-6,512,535	
O. Flux nets de trésorerie résultant des activités opérationnelles avant impôts et frais financiers	5,986,382	
P. Intérêts et frais payés	-4,268,716	
Q. Impôts sur le résultat payés	-795,207	
R. Flux nets de trésorerie résultant des activités opérationnelles	922,459	
<u>II. Flux résultant des activités d'investissement</u>		
A. Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1,872,457	
B. Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	44,047	
C. Acquisition d'immobilisations financières	0	
D. Vente d'immobilisations financières	0	
E. Dividendes encaissés d'immobilisations financières	0	
F. Flux nets de trésorerie résultant des activités d'investissement	-1,828,410	
<u>III. Flux résultant des activités de financement</u>		
A. Sommes perçues à la suite d'une augmentation de capital	32,877	
B. Sommes perçues à la suite de l'émission d'emprunts	0	
C. Remboursement des emprunts	0	
D. Dividendes payés	0	
E. Flux nets résultant des activités de financement	32,877	
<u>IV. Variation nette de la trésorerie</u>	-873,074	
<u>V. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</u>	234,708,287	
<u>VI. Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	233,835,213	

Pour pouvoir faire le lien avec les valeurs disponibles et les placements de trésorerie repris à l'actif des comptes annuels, on devrait ajouter 7.812.638 eur en 2015 et 3.296.407 eur en 2013 aux moyens financiers mentionnés ci-dessus. Ces montants sont des réductions de valeur actuarielles sur les obligations (2014 et 2015) et des pertes non réalisés sur les actions (2014) et les obligations (2015).

Ventilation des droits payés par rubrique de perception et par année de perception

Œuvres									Prestations			
Autres	Archi & AA	Littéraires	Sonores	Audiovisuel	Graphiques/plastiques	Arts & prest de la scène	Bases de données	Œuvres publicitaires	Exécution		Fixation	
									Audio	Audiovisuel	Audio	Audiovisuel

Exercice

- A reproduction
- B adaptation/traduction
- C com publ
- D mise à dispo
- E location
- F prêt ≠ edu cult
- G distribution
- H droit de suite
- I retransm par câble
- J satellite
- K représentation
- L édition
- M bases données
- N reprographie
- O rémun équitable
- P droit de prêt éduc/cult
- Q copie privée
- T repro commu enseign&scient

		3,951	10,181,416	182,355	395,192						414,276	
56,646,147			22,432,138	597,335	184,366						3,451,708	
6			1,391,729	6	27,589						22,799	
					816,516							
21,911,882			2,539,804	5,478	264,426							
			99,982			2,739,675						
		78,237										
180,566		673,067	173,945		395,025							
29,560		248,753	45,859		38,920							
1,344,023			4,015,080	816,652	64,222							

Remarque: le montant repris dans "Autre type d'œuvre" est élevé pour 2015 suite au fait que cette info n'est pas disponible dans notre système comptable pour 2015, mais bien à partir de 2016.



RAPPORT DE GESTION 2015

I. Introduction

18 avril 2016

Le 10 décembre 2009 fut promulguée la loi modifiant la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins concernant le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteur. Cette loi, ainsi que l'arrêté royal du 25/4/2014, et les explications du service de contrôle en date du 16 février 2015 ont des répercussions importantes.

Les principaux changements sont:

- Le chiffre d'affaire de la Sabam est désormais constituée par les commissions en lieux et places des montants facturés
- La séparation des patrimoines entre le patrimoine propre de la Sabam et les droits d'auteur.
- Inclusion d'une nouvelle rubrique au passif du bilan avec une nouvelle ventilation des dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits
- Toute une liste de nouvelles annexes qui se trouvent sur le site internet de la Sabam.

L'ensemble des contrôles internes a été renforcé. Le système de contrôle interne de la SABAM suit aujourd'hui un modèle à trois couches :

1. C'est dans un premier temps la responsabilité des managers opérationnels de veiller à ce que toutes les tâches opérationnelles soient exécutées correctement. Ils doivent assurer une 'first line of defense', en tentant ce faisant de parvenir à une aussi bonne maîtrise que possible des risques. Ceci est obtenu par exemple via des contrôles hiérarchiques et une documentation détaillée des méthodes de travail.
2. Hormis le contrôle interne au niveau opérationnel, il y a une 'second line of defense'. Cette second line est assurée par les différentes fonctions 'compliance' qui font partie des départements opérationnels. Les personnes concernées ont un rôle de contrôle et de conseil et elles se concentrent sur les plus grands domaines de risques.
3. La 'third line of defense' est constituée des activités de contrôle exercées par l'auditeur interne et le commissaire.

En 2016 également, les efforts nécessaires devront encore être fournis afin d'absorber l'impact énorme de cette nouvelle législation. La SABAM utilisera également ces investissements pour encore améliorer ses contrôles et sa transparence là où ceci est possible.

Suite à la loi du 10 décembre 2009 et à l'arrêté royal du 25 avril 2014 relatifs à l'organisation administrative et comptable, au contrôle interne, à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés de gestion des droits d'auteur et droits voisins, ainsi qu'aux informations qu'elles doivent fournir, la présentation du rapport annuel a dû être modifiée.

Les principal changement est sans aucun doute le chiffre d'affaires comptable de la SABAM qui se compose désormais exclusivement de ses commissions et plus des droits d'auteur qu'elle facture. Les montants facturés sont mentionnés dans l'aperçu des flux financiers. Pour pouvoir effectuer la comparaison avec 2014, le montant de 2014 a été adapté ;

L'implémentation onéreuse de l'AR concerné a entraîné d'inévitables problèmes pour le reporting obligatoire.

Tout d'abord, la quantité d'informations demandée constitue un défi. Ce qui pose un plus grand problème encore, ce sont les catégories définies par exemple dans les matrices de perception. Deuxièmement, la terminologie utilisée par le législateur et celle utilisée par la SABAM diffèrent et ne



sont pas conciliables de manière univoque. Un troisième problème est par exemple que l'article 7 de l'AR du 25/4/2014 requiert d'attribuer l'ensemble des coûts à des rubriques dites de perception alors que des coûts sont également encourus pour la répartition. Ceux-ci doivent donc être réaffectés artificiellement aux perceptions. Un quatrième problème est que de l'argent qui se trouve déjà à la SABAM ne peut plus être attribué aux nouvelles catégories de la législation. Ce n'est qu'à partir de 2016 que chaque euro peut être attribué aux rubriques telles que définies par le législateur. Jusqu'à présent, c'est toujours la terminologie de la SABAM qui a été utilisée dans le rapport annuel. Pour des raisons de continuité, nous continuerons à le faire dans la mesure du possible. Nous utiliserons en effet le langage courant de la SABAM. Afin de néanmoins répondre aux obligations légales, nous mettons dans la mesure du possible les informations demandées à disposition en ligne. Comme déjà indiqué, les données du passé ne peuvent cependant plus être adaptées.

II. Résultats de la SABAM

A. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires

Suite à la loi du 10 décembre 2009 et à l'arrêté royal du 25 avril 2014 relatifs à l'organisation administrative et comptable, au contrôle interne, à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés de gestion des droits d'auteur et des droits voisins ainsi qu'aux informations qu'elles doivent fournir, le chiffre d'affaires de la SABAM est désormais exclusivement composé de ses commissions et plus des droits d'auteur qu'elle facture.

L'article XI. 252 §3 du code de droit économique stipule que : « *Les sociétés de gestion veillent à ce que les charges directes et indirectes liées, au cours d'un exercice donné, aux services de gestion qu'elles prestent pour le compte des ayants droit correspondent aux charges qu'aurait supportées une société de gestion normalement prudente et diligente et s'élèvent à moins de quinze pour cent de la moyenne des droits perçus au cours des trois derniers exercices*

(...)

En cas de dépassement du plafond prévu à l'alinéa 1er, ce dépassement est motivé de manière complète, précise et détaillée dans le rapport de gestion visé à l'article XI.257, § 2. »

La SABAM a toujours utilisé le rendement financier des droits d'auteur sur le plan comptable afin de réduire ses coûts. De cette manière, les charges opérationnelles brutes ont été ramenées à des frais nets. En réalité, le rendement financier était réparti de cette manière directement aux auteurs. Ceux-ci recevaient donc toujours le montant de base en droits d'auteur plus les produits financiers sur ces droits d'auteur.

La commission appliquée était alors indiquée en divisant les frais nets par les droits d'auteur perçus de l'année concernée.

	2015	2014	2013
Droits	155 732 372	157 392 910	145 683 222
Frais nets	24 892 004	26 057 291	26 510 594
	15,98%	16,56%	18,20%

La baisse du coefficient illustre les efforts permanents déployés par la SABAM pour fonctionner de façon toujours plus efficace. Le résultat obtenu pour 2015 est de 15,98%, ce qui est tout juste supérieur



au seuil arbitraire de 15%. Si nous divisons les droits perçus par les charges opérationnelles brutes, nous obtenons les résultats suivants :

	2015	2014	2013
Droits	155 732 372	157 392 910	145 683 222
Charges brutes opérationnelles	30 319 568	30 940 207	31 480 530
	19,47%	19,66%	21,61%

Ces chiffres illustrent également l'amélioration constante du fonctionnement de la SABAM et la baisse nominale des coûts malgré l'inflation. Le chiffre de 19,47% est clairement supérieur au seuil arbitraire de 15%. Les détails des charges tels qu'indiqués dans la partie relative aux flux financiers et dans le compte de résultat expliquent le montant des charges opérationnelles brutes.

Le Conseil d'Administration et le management exécutif sont responsables pour l'application d'une gestion méticuleuse à court mais aussi à long terme. Des investissements sont nécessaires à cet effet, afin de prévoir les garanties nécessaires pour l'avenir. L'investissement dans ICE pour la documentation de la Musique en est un très bon exemple. En matière également de conformité avec la législation, de lourds investissements ont été requis ces dernières années et certainement en 2015, sans que ceci ne génère de gain direct mais avec au contraire un effet néfaste sur les charges.

À l'avenir, il faudra opter pour une approche purement financière dont les 15% sont une expression, ou une planification stratégique qui continue également à garantir à long terme pour les membres les revenus de droits d'auteur auxquels ils ont droit.

Quoi qu'il en soit, la SABAM place toujours les membres au centre de ses préoccupations. Les membres méritent de bénéficier du meilleur service au meilleur prix. Mais ils sont également associés de notre société et doivent dès lors être soutenus dans leur lutte pour une rémunération correcte de leurs créations.

Production immobilisée

Le développement de logiciels implique une acquisition d'expertise et peut être acté en tant que tel. Les coûts intégrés sous les actifs s'élevaient pour 2015 à € 968.183 en frais de rémunération et doivent être amortis conformément au plan d'amortissement établi par le Conseil d'Administration. Les frais de rémunération en question concernent le service développement du département informatique ainsi que les frais de personnel du département PMO¹. La légère augmentation de 3,1% par rapport à l'année précédente s'explique par le nombre accru d'heures consacrées par le département à de nouveaux projets.

Autres produits d'exploitation

La baisse des autres produits d'exploitation est une résultante de la loi du 10 décembre 2009. Le chiffre de 2014 comporte des commissions ayant été actées comme produit divers (€ 471.230). En 2015, ces commissions sont actées comme du chiffre d'affaires. Ceci est partiellement compensé par le fait que la contribution au fonds organique n'a pas été récupérée via un produit divers en 2014 (€

En tenant compte de ceci, les autres produits d'exploitation sont conformes au chiffre de 2014. Ces produits d'exploitation divers se composent essentiellement de la récupération de coûts auprès de

¹ PMO: Project Management Office



sociétés d'assurances, du personnel, de clients (frais de rappel et frais d'avocats et de huissiers), et des coûts récupérés auprès du Fonds social et culturel pour les activités sociales et culturelles.

B. Frais d'exploitation

Les coûts des ventes et des prestations ont diminué de 1,7% par rapport à 2014. Cette baisse est essentiellement due à une diminution significative des coûts pour les services et biens divers ainsi que des rémunérations, ce qui est presque intégralement compensé par la constitution de nouvelles provisions et des amortissements plus élevés.

	2015 actuals	2014 actuals	2013 actuals	Différence 2015-2014	Différence en %
Services et biens divers	6.466.608	7.599.039	6.280.497	-1.132.431	-14,9%
Charges locatives	2.444	225	0	2.219	986,2%, 0%
Entretien et réparations	1.310.128	1.038.365	1.096.640	271.763	26,2%
Eau, électricité et chauffage	137.407	130.345	151.140	7.062	5,4%
Fournitures, abonnements et programmation	431.238	461.974	237.168	-30.736	-6,7%
Honoraires et indemnités	1.735.227	2.606.540	2.406.234	-871.313	-33,4%
Avocats	617.881	1.346.078	869.190	-728.197	-54,1%
Autres honoraires et indemnités	1.117.346	1.260.462	1.537.044	-143.115	-11,4%
Assurances	99.637	113.866	118.229	-14.229	-12,5%
Expédition et télécommunication	490.773	499.155	564.117	-8.382	-1,7%
Frais de voyage	74.337	78.622	97.267	-4.285	-5,4%
Autres frais de représentation	454.453	491.042	505.863	-36.589	-7,5%
Société	1.326.964	1.032.793	1.103.838	294.171	28,5%
Eméritats administrateurs	404.000	1.146.112	0	-742.112	-64,8%
Rémunérations, charges sociales et pensions	22.725.500	23.329.736	24.609.783	-604.236	-2,6%
Rémunérations	14.683.389	15.361.523	16.882.311	-678.134	-4,4%
Charges sociales	4.381.760	4.436.407	4.504.970	-54.647	-1,2%
Assurance-groupe	919.354	1.011.071	938.032	-91.717	-9,1%
Autres frais de personnel	2.053.378	1.597.628	1.225.937	455.750	28,5%
Pécule de vacances	-5.173	53.275	-33.822	-58.448	-109,7%
Pension de retraite et de survie	692.792	869.832	1.092.355	-177.040	-20,4%
Amortissements	3.894.066	3.377.410	3.203.639	516.656	15,3%
Réduction de valeur créances	0	30	148.833	-30	-100,0%
Provisions	-588.764	-1.099.491	-485.693	510.727	-46,5%
Autres charges d'exploitation	2.083.026	1.985.772	2.851.239	97.254	4,9%
Coût des ventes et des prestations	34.580.436	35.192.496	36.608.298	-612.060	-1,7%



Suite à l'implémentation de l'AR du 25/4/2014, les frais de communication qui sont encourus pour des activités sociales et culturelles sont désormais considérés comme d'autres charges d'exploitation et ne font plus partie des services et biens divers. Ceci a été adapté rétroactivement dans le tableau ci-dessus pour 2014 et 2013.

Services et biens divers

Les services et biens divers représentent 18,7% des charges d'exploitation, par rapport à 21,6% en 2014².

Cette baisse s'explique surtout par des cotisations complémentaires moindres au fonds pour les éméritats des administrateurs ainsi que par des frais d'avocats moins élevés. Ceci a été partiellement compensé par des dépenses plus élevées pour l'entretien des logiciels.

La rubrique services et biens divers est subdivisée comme suit :

Charges locatives et frais d'entretien

La hausse est principalement due à une dépense supplémentaire faite pour les licences Oracle ainsi qu'au contrat d'entretien pour Oracle Finance.

Eau, électricité et chauffage

Une hausse par rapport à 2014 en raison d'une dépense supplémentaire en frais de chauffage.

Fournitures, abonnements et programmation

Cette rubrique comporte essentiellement les cotisations à des organisations internationales. Celles-ci ont légèrement diminué en 2015 par rapport à 2014.

Honoraires et indemnités

Cette baisse s'explique principalement par des frais d'avocats moins élevés suite aux différentes procédures juridiques en cours en matière de médias et de Fournisseurs d'Accès à Internet en 2014.

Assurances

Cette baisse résulte principalement d'une diminution des frais pour les assurances auto suite à la réduction du parc automobile.

Expédition et télécommunication

La baisse est la conséquence d'une diminution des frais de téléphonie et d'expédition, même si elle est partiellement compensée par des frais plus élevés de connectivité Internet.

Frais de voyage

La cause de cette baisse est une limitation du nombre de voyages en 2015.

Autres frais de représentation

Petites économies sur les frais du restaurant d'entreprise et de direction.

Frais de société

L'augmentation par rapport à 2014 est causée par une dépense supplémentaire en stagiaires IT, managers intérimaires et autre main-d'œuvre temporaire.

² Cette adaptation n'a pas été apportée dans le compte de résultats formel car il n'est pas permis d'introduire des modifications avec effet rétroactif. L'adaptation s'élève à € 1.310.861 pour 2014 et à € 1.212.593 pour 2013.



Eméritats administrateurs

La baisse provient principalement du fait qu'en 2014, une prime importante a été payée pour l'assurance-groupe des administrateurs élus avant 2009 afin de rectifier un sous-financement du fonds de cette assurance-groupe.

Rémunérations, charges sociales et pensions

Les rémunérations, charges sociales et pensions constituent 74% des charges opérationnelles brutes. Ces charges diminuent de 2,6% par rapport à 2014, principalement suite à la réduction de l'effectif.

La baisse de l'effectif s'est poursuivie en 2015 et ce dernier compte 265,7 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2015 (contre 271,3 ETP au 31 décembre 2014). Il s'agit d'une baisse de presque 2,1%.

Amortissements

L'augmentation est imputable au système comptable Oracle Financials dont les amortissements ont débuté en 2014 ainsi qu'aux frais de restructuration du comité de direction. Ceci a été partiellement compensé par des immobilisations qui ont été totalement amorties dans le courant de 2013 et 2014.

(en €)	2015	2014	2013
Restructuration	252.506	21.042	0
Recherche et développement / logiciels	2.623.967	2.248.138	1.953.500
Bâtiment	73.129	73.129	73.129
Installations	97.789	105.277	118.751
Travaux de rénovation	284.824	298.318	326.992
Mobilier	27.765	36.922	82.195
Matériel de bureau	479	271	1.600
Hardware	297.630	294.636	351.456
GSM et accessoires	7.444	6.550	5.188
Voitures	228.533	293.129	290.828
Total	3.894.066	3.377.410	3.203.639

Réductions de valeur sur créances commerciales

Le chiffre positif en 2013 est dû à une reprise trop élevée de la provision pour réductions de valeur sur créances commerciales en 2012. En 2014 et 2015, aucune réduction de valeur sur créances commerciales n'a été actée.

Provisions pour risques et charges

En 2015, la reprise des provisions est inférieure à 2014 suite à :

(en €)	2015	2014	2013
Constitution provision indemnités de licenciement	238.708	258.097	420.988
Reprise provision indemnités de licenciement		-420.988	
Constitution provision prépensions	22.462	85.396	
Reprise provision prépensions	-637.719	-854.497	-1.071.681
Constitution provision dossiers juridiques	30.000	180.000	380.000



Reprise provision dossiers juridiques	-242.215	-347.500	-215.000
Total	-588.764	-1.099.491	-485.693

Autres frais d'exploitation

La hausse des autres frais d'exploitation est principalement imputable à une contribution plus élevée apportée au SPF Économie en 2015.

	2015	2014	2013	Différence 2015-2014	Différence en %
Impôts sur voitures	22.283	24.514	28.686	-2.231	-9,1%
Précompte immobilier bâtiment	240.312	239.509	236.874	803	0,3%
Impôts communaux	91.515	76.739	77.678	14.776	19,3%
Impôts régionaux	71.808	72.339	67.629	-531	-0,7%
Contribution au SPF Economie	287.364	232.575	827.469	54.789	23,6%
Autres coûts divers	57.762	25.435	224.026	32.327	127,1%
Dépenses sociales, culturelles et éducatives	1.311.982	1.314.661	1.388.877	-2.679	-0,2%
TOTAL	2.083.026	1.985.772	2.851.239	97.254	4,9%

Suite à l'implémentation de l'A.R. du 25/4/2014, les frais de communication qui sont encourus pour des activités sociales et culturelles sont désormais considérés comme d'autres charges d'exploitation et ne font plus partie des services et biens divers. Ceci a été adapté rétroactivement pour 2014 et 2013 dans le tableau ci-dessus.

C. Résultats financiers

L'un des principaux objectifs de l'A.R. du 25/4/2014 était la séparation des patrimoines, de faire une distinction claire entre les droits d'auteur et les fonds de la SABAM en tant que société. C'est aussi la raison de la distinction ci-dessous entre d'une part les droits d'auteur ordinaires, les sommes du Fonds social et les fonds de la SABAM.



Résultats financiers nets (en €)	1	2	3	4	5
	2015	2014	2013	1-2	4/2
Produits financiers Droits d'auteur					
Intérêts bancaires	75 940	88 120	108 104	-12 180	-14%
Intérêts obligations	4 260 778	4 611 868	4 517 099	-351 090	-8%
Plus-values obligations	5 061 864	2 057 994	1 882 722	3 003 870	146%
Plus-values actions	6 584	41 228	0	-34 644	-84%
Autres produits financiers	127 943	1 259 196	387 086	-1 131 253	-90%
Total	9 533 109	8 058 406	6 895 011	1 474 703	172%
Charges financières et réduction de valeur actuarielle	-3 905 493	-2 366 378	-1 478 312	-1 539 115	65%
Résultat financier net	5 627 616	5 692 028	5 416 699	-64 412	-1%
Produits financiers Fonds social					
Intérêts bancaires	0	929	2 250	-929	-100%
Intérêts obligations	2 653 847	2 153 966	2 120 829	499 881	23%
Plus-values obligations	2 704 405	203	216 768	2 704 203	1335409%
Plus-values actions	0	20 575	0	-20 575	-100%
Autres produits financiers	1 235	3 675	595	-2 439	-66%
Total	5 359 488	2 179 347	2 340 442	3 180 140	146%
Charges financières et réduction de valeur actuarielle	-1 327 523	-641 196	-645 840	-686 327	107%
Résultat financier net	4 031 965	1 538 151	1 694 602	2 493 814	162%

Les résultats financiers pour 2015 sont très bons. Les actions restantes ont été vendues intégralement et, afin de compenser les moins-values réalisées (€ 1.948.973 pour les droits d'auteurs et € 558.779 pour le fond social), des plus-values ont également été réalisées sur les obligations à la fois pour les droits d'auteur et le Fonds social.

L'année dernière, le Conseil d'Administration avait demandé au comité de direction de renforcer la gestion de portefeuille.

Après avoir interrogé différents prestataires, il a été décidé de collaborer pour le portefeuille du Fonds social avec Candriam. Pour les droits d'auteur 'normaux', nous continuons à travailler avec Petercam-Degroof.

Suite à la séparation des patrimoines qui n'a pu être effectué qu'au 31/12/2015, la Sabam elle-même n'a pas de produits financiers. Ces produits ont en effet intégralement alloué aux auteurs. En 2016 la Sabam aura bel et bien des produits financiers sur son propre patrimoine.

D. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat sont la conséquence du fait que la SABAM n'a plus de pertes reportées pour réduire la pression fiscale. Le montant élevé en impôts en 2014 est dû à une provision relative à un litige fiscal qui a été reprise en 2014 dans les charges.

III. BILAN

1. Actif



Actifs immobilisés

Les **frais d'établissement (frais de restructuration)** s'élèvent à 1.391.513 € en 2015. Ces frais concernent les prévisions consécutives à la sous-traitance du service documentation à ICE ainsi qu'une restructuration du Comité de Direction.

Les **immobilisations incorporelles** ont diminué de 1,2% par rapport à 2014 du fait que les amortissements font plus que compenser les nouveaux investissements. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, nous actons les coûts pour ces logiciels depuis 1996 dans les immobilisations amortissables.

Depuis le 1^{er} janvier 2002 figurent également dans cette rubrique les coûts des entreprises de consultance informatique dans le cadre de projets visant à développer des logiciels à usage interne. La même chose vaut pour les progiciels.

Les **immobilisations corporelles** chutent de 10,5%, principalement suite à des restrictions budgétaires dans certains investissements (rénovation, mobilier de bureau).

Les **immobilisations financières** ont diminué de 11,3% par rapport à 2014 en raison de la récupération d'une garantie locative d'une agence locale et de l'amortissement de la part de la SABAM dans le projet GRD (Global Repertoire Database).

Actifs circulants

Suite à l'implémentation de l'A.R. du 25/4/2014, les créances commerciales font désormais l'objet d'un reporting dans une rubrique distincte, à savoir les créances sur droits découlant de l'activité de gestion des droits à un an au plus.

Les créances à un an au plus sont donc désormais principalement composées de créances de TVA.

1. Placements et liquidités

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
PLACEMENTS (en €)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	(1)-(2)	(4)/(2)
Comptes à terme droits d'auteur	-	-	1 000 000	-	0,00%
Actions droits d'auteur	-	11 215 050	11 907 424	-11 215 050	-100,00%
Actions Fonds social	-	59 102	104 249	-59 102	-100,00%
Obligations droits d'auteur	120 571 011	110 697 655	125 314 064	9 873 356	8,92%
Obligations Fonds social	62 616 406	58 628 192	58 312 515	3 988 214	6,80%
Total (1)	183 187 417	180 599 999	196 638 252	2 587 418	1,32%

LIQUIDITÉS (en €)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013		
Droits d'auteur	39 741 126	40 900 423	13 071 303	-1 159 297	-2,83%
Fonds social	2 213 207	5 391 953	5 391 953	-3 178 746	-58,95%
CES	113	3 421	5 419	-3 308	-96,69%



SABAM	5 398 888	-	-		
Total (2)	47 353 334	46 295 797	18 468 675	1 057 537	5,73%
Total	230 540 751	226 895 796	215 106 927	3 644 955	1,61%

Suite à l'A.R. du 25/4/2014, à partir de l'exercice 2015, une distinction est faite entre les fonds qui sont constitués par les droits qui sont perçus et gérés pour le compte des ayants droit, qui comprend aussi les produits financiers qui découlent de leur gestion (droits d'auteur), et d'autre part les fonds propres de la SABAM, qui sont constitués par la rémunération de ses services de gestion et par les revenus provenant de ses autres activités ou de ses capitaux propres.

En 2015, nous avons complètement liquidé notre portefeuille d'actions. C'est ce qui était prévu conformément à l'article 9 § 3 de la loi du 10 décembre 2009 relative au statut et au contrôle des sociétés de gestion de droits. Celui-ci stipule que les droits d'auteur ne peuvent faire l'objet que de placements non-spéculatifs.

C'est la raison pour laquelle la valeur des obligations dans le portefeuille a augmenté de 8,92 % pour les droits d'auteur et de 6,8% pour le Fonds social.

Comptes de régularisation des actifs

Les **comptes de régularisation** ont diminué de 54,7% essentiellement parce que le chiffre d'affaire imputable à 2014 n'est plus d'application en 2015.

2. Passif

Fonds propres

La hausse des fonds propres résulte du paiement des parts sociales des nouveaux membres.

Provisions et impôts différés

La baisse des provisions est la conséquence d'une provision moins élevée pour les prépensions suite aux calculs actuariels et d'une reprise des provisions pour des dossiers juridiques.

Dettes

Les **dettes à plus d'un an** sont composées des fonds ayant été donnés en gestion au Fonds social et culturel de la SABAM.

Les **dettes à un an au plus** sont, suite à l'implémentation de l'A.R. du 25/4/2014, subdivisées en dettes à un an au plus et en dettes relatives à des droits découlant de l'activité de gestion des droits. Ceci a eu un impact sur les créances commerciales ayant été actées partiellement sur des dettes relatives aux droits découlant de l'activité de gestion des droits, ainsi que sur les autres dettes diverses qui font intégralement l'objet d'un reporting sous la nouvelle rubrique.

Les **dettes relatives à des droits découlant de l'activité de gestion des droits** s'élèvent en 2015 à € 213.734.339. En 2014, ce montant s'élevait à € 218.002.998 et a été acté selon les rubriques suivantes :

- € 182.987.337 (F. Autres dettes)
- € 14.350.239 (C. Créances commerciales).
- € 20.665.422 (X. Comptes de régularisation)

Pour de plus amples détails, nous renvoyons vers *B. Rubrique IXbis, application de l'A.R. du 25/4/2014*



Les **comptes de régularisation** se composent de provisions pour charges encourues en 2014, mais qui n'ont pas encore été facturées. Suite à l'implémentation de l'A.R. du 25/4/2014, il n'est plus transféré de produits à l'exercice suivant, alors que ceci avait été le cas en 2014.

Rubrique IXbis, application de l'A.R. du 25/4/2014

L'A.R. du 25/4/2014 nous impose un schéma comptable avec de nouvelles définitions pour le reporting des flux financiers de droits d'auteur. Dans le bilan, les droits d'auteur sont résumés dans la catégorie dite IXbis, 'Dettes relatives aux droits découlant de l'activité de gestion des droits'. Il s'agit donc de droits qui n'ont pas encore été répartis et de droits qui ont éventuellement déjà fait l'objet d'une répartition, qui ont été attribués à un bénéficiaire spécifique, mais qui n'ont pas encore été payés (par exemple en raison d'un numéro de compte erroné, d'une somme bloquée, ...). Cette rubrique IXbis doit restituer l'ensemble des droits d'auteur, et ce pour faire une distinction claire avec les fond

Le schéma IXbis est le suivant, avec montants y afférents :

			Montants (en €)
A	Dettes relatives à des droits en attente de perception	18,86%	40.309.788
B	Droits perçus à répartir	62,46%	133.496.427
B1	1. Droits perçus à répartir non-réservés	51,51%	110.104.096
B2	2. Droits perçus à répartir réservés	10,94%	23.392.332
B3	3. Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations	0,00%	0
C	Droits perçus répartis en attente de paiement	16,05%	34.300.507
C1	1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de litiges	7,86%	16.808.507
C2	2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations	8,15%	17.415.859
C3	C.3 Droits perçus non-répartissables (droits non-attribuables - art. 69 LDA)	0,04%	76.142
D	D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	2,63%	5.627.616
Total		100,00%	213.734.339

Le solde de € 213,7 millions € est constitué à 18.86% de droits d'auteur qui ont été facturés au 31 décembre 2015, mais qui n'ont pas encore été payés à la SABAM. En 2014, ce pourcentage était de 22,8%.

Un pourcentage de 62,46 % concerne des droits d'auteur perçus qui n'ont pas encore été répartis. La majeure partie d'entre eux sont des droits d'exécution musicale. Ces droits sont en effet mis en répartition l'année qui suit la perception. Des listes d'œuvres jouées doivent en effet nous être fournies pour ce faire par les émetteurs médiatiques.

La rubrique B. droits perçus à répartir contient les droits (sommes) qui ont été payés par l'utilisateur à la société de gestion et perçus (encaissés) par la société de gestion mais qui n'ont pas encore été



répartis entre les ayants droit, c'est-à-dire pas encore attribués sur une base individuelle à un ayant droit

B1. Droits perçus à répartir non réservés

Ces droits consistent en montants à répartir qui ne sont pas réservés par la société de gestion, et qui ne font l'objet d'aucune contestation.

B2. Droits perçus à répartir réservés

Il s'agit de montants perçus pour le compte des ayants droit et qui ne peuvent donc être assimilés à des réserves qui font partie des fonds propres de la société de gestion. Concrètement, il peut s'agir par exemple de sommes perçues sur la base d'une gestion collective obligatoire prévue par la loi, afin de faire face aux demandes des non-membres.

La rubrique C1 concerne des droits perçus répartis. Il s'agit de droits qui ont bel et bien été attribués mais qui ne peuvent pas être répartis aux ayants droit ou aux sociétés sœurs. Concernant ces dernières, il s'agit de paiements que nous ne pouvons pas effectuer parce que nous n'avons pas encore reçu les factures de la part des sociétés sœurs et concernant les autres membres, nous ne pouvons pas effectuer les paiements parce que nous ne disposons pas de suffisamment de données de paiement.

Le deuxième groupe 'C2' concerne des droits d'auteur que nous ne pouvons pas encore verser pour des motifs juridiques ou à cause de problèmes de documentation.

La rubrique D de 2,63 % comporte les produits financiers qui découlent de la gestion des droits perçus. Ces produits financiers relatifs à 2015 seront répartis dans le courant de 2016.

La répartition de ces montants entre les différents modes d'exploitation :

Rubrique	Total
Droits mécaniques Belgique	12 440 471,10
Belgique droits d'exécution film audiovisuel	145 324 958,03
Droits mécaniques Étranger	2 212 143,51
Étranger droits d'exécution film audiovisuel	6 054 824,01
Droit de prêt	832 017,16
Littérature	40 942,80
On-line	4 422 228,53
Copie privée	8 666 217,65
Concerts qualifiés	557 216,17
Reprographie	3 456 015,69
SIMIM	1 641 303,48
Théâtre	1 644 735,11
Droits de reproduction mécanique centralisés	183 361,78
Arts graphiques et visuels	3 317 704,35



Fonds d'assurance interne	427 935,34
Sans type	16 808 506,61
Droits perçus non-répartissables (droits non-attribuables - art. 69 LDA)	76 141,72
Produits financiers	5 627 615,90
Total	213 734 338,94

Le montant dans la catégorie SIMIM représente des montants qui ont été facturés pour UNISONO, mais qui n'ont pas encore été perçus.

La constitution d'un fond d'assurance interne a été prévu dans la loi, A.R. 25/4/2014 :

« La définition du concept de droits réservés, à savoir la partie des droits perçus à répartir retenue par la société de gestion pour satisfaire d'éventuelles revendications ultérieures vise, quant à elle, à mettre fin à quelques controverses. Peuvent par exemple être qualifiés de droits réservés :

...

-- les fonds internes, comme par exemple les fonds internes d'assurance visant à couvrir la responsabilité pour des erreurs de la société de gestion. »

Ce fonds a été constitué sur décision du Conseil d'Administration de septembre 2014.

La catégorie 'sans type' comprend des fonds qui ont déjà été attribués à des bénéficiaires, mais qui n'ont pas encore été versés. Par exemple : notre administration n'a pas de numéro de compte correct du bénéficiaire ou l'argent a été attribué à une société sœur mais, avant que la SABAM ne puisse effectivement faire le versement, la société sœur doit envoyer les documents adéquats à la SABAM. Il s'agit de la somme qui figure dans la rubrique IXbis C1 (voir tableau supra).

Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations

Le législateur a définie cette catégorie comme suit : *« Il s'agit de droits qui ont été perçus par la société de gestion mais qui font l'objet de contestations qui ne permettent pas raisonnablement de donner l'instruction de payer les droits à l'ayant droit. Il peut s'agir par exemple de droits qui font l'objet d'un litige entre différentes personnes relativement à la propriété (respective) des droits sur une œuvre ou une prestation. Ce litige peut être pendant dans une procédure interne auprès d'une société de gestion ou devant un tribunal ».*

Les droits perçus répartis faisant l'objet d'un litige constituent la catégorie C2. Dans le rapport annuel de 2014, il a été fait référence à cette information par le terme 'Droits attribués en attente de paiement'. Cette information n'a d'ailleurs été donnée que jusqu'à la période de clôture des reliquats, donc l'année dernière jusque 2010 inclus. Aujourd'hui, l'information est prévue jusqu'à la dernière année du reporting (2015). Il s'agit donc ici de fonds bloqués à la fois pour des motifs juridiques ou à raison de problèmes de documentation.

Évolution de ces droits au cours des deux dernières années :



Année budgétaire	31/12/2015	31/12/2014
1995	€ 95 482	€ 234 326
1996	€ 104 405	€ 64 943
1997	€ 163 535	€ 102 004
1998	€ 168 416	€ 86 735
1999	€ 163 960	€ 310 959
2000	€ 214 526	€ 436 117
2001	€ 264 928	€ 584 540
2002	€ 298 632	€ 553 440
2003	€ 268 759	€ 492 457
2004	€ 319 402	€ 592 300
2005	€ 198 440	€ 467 714
2006	€ 772 676	€ 591 821
2007	€ 912 237	€ 596 483
2008	€ 1 060 832	€ 218 503
2009	€ 1 274 239	€ 5 206 044
2010	€ 1 240 885	€ 2 517 075
2011	€ 1 644 822	
	€ 9 166 175	€ 13 055 461
2012	€ 2 320 723	
2013	€ 2 434 984	
2014	€ 3 010 683	
2015	€ 483 293	
	€ 8 249 683	
	€ 17 415 859	

Le rapport annuel 2014 et ceux des années antérieures ne montraient ce tableau que jusqu'à l'année des reliquats (par exemple l'année dernière jusqu'à 2010). Suite aux nouveautés apportées au schéma comptable, nous montrons maintenant le tableau jusqu'à la dernière année. L'exercice, qui a été entamé en 2012 et bouclé en 2015 (voir supra la partie concernant les 'Droits définitivement non-répartissables'), a permis d'attribuer des fonds à l'année correcte. La hausse que nous constatons aux années 1996, 1997, 1998, 2006, 2007 et 2008 n'est qu'une attribution correcte à ces années et non une 'hausse dans le passé'. En effet : le total jusque 2008 compris s'élevait l'année dernière à 5.331.342 € et a maintenant diminué à 5.006.230 €.

Droits définitivement non-répartissables

La SABAM dispose, conformément à l'article 66 §2 de la loi relative au droit d'auteur, d'un délai de 24 mois pour répartir les droits perçus. Considérant le fait que la répartition de droits est une matière complexe et à forte intensité de main-d'œuvre, l'article 41 de notre règlement général a été adopté concernant les droits définitivement non-répartissables en exécution de l'article 69 de la loi relative au droit d'auteur.

L'article 41 de notre règlement général prévoit que « *les montants perçus qui ne peuvent être attribués aux ayants droit de manière définitive après un délai de 36 mois après leur première mise en répartition,*



feront l'objet d'une répartition spécifique annuelle. Les droits définitivement non répartis propres à chaque type de répartition seront alloués à tous les ayants droit de la répartition correspondante, et ce au prorata des droits générés durant l'année en cours pour la répartition correspondante. »

Afin d'optimiser la transparence des flux financiers, de la perception jusqu'à la répartition, la SABAM a développé un nouveau système comptable dans lequel les systèmes opérationnels et comptables sont désormais mieux intégrés. La migration de ce nouveau système a débuté le 1^{er} janvier 2014.

Les contrôles internes poussés entamés en 2012 ont été poursuivis en 2014. Ceux-ci ont mené au constat de droits définitivement non-répartis relatifs aux années antérieures à 2009. Il s'agit de droits non-attribuables qui:

- soit étaient plutôt « en suspens » et se sont finalement avérés « non-attribuables » au terme des analyses approfondies réalisées ;
- soit étaient des réserves opérationnelles de plus de trois ans.

Vu le caractère définitivement non-répartissable constaté et le fait que ces droits concernent donc clairement des « reliquats », le Conseil d'Administration a décidé au cours de la réunion du 11 février 2014 de répartir ces droits relatifs aux années antérieures à 2009 à partir de juin 2014 dans des répartitions additionnelles, selon les dispositions de l'article 41 du règlement général, et plus précisément comme suit :

- Reliquats 2010 à répartir selon les données de la répartition de référence 2014 ;
- Reliquats 2009 à répartir selon les données de la répartition de référence 2013;
- Reliquats 2008 à répartir selon les données de la répartition de référence 2012;
- Reliquats 2007 à répartir selon les données de la répartition de référence 2011;
- Reliquats 2006 à répartir selon les données de la répartition de référence 2010;
- Reliquats 2005 à répartir selon les données de la répartition de référence 2009.

Pour la part restreinte de droits pour lesquels la répartition de référence n'est plus disponible dans les systèmes, la répartition s'est faite entre toutes les répartitions de référence disponibles, au prorata de leurs montants initiaux.

Ces répartitions ont eu lieu en juin et en décembre 2015. L'exercice mentionné ci-dessus a été achevée en 2015.

Timing de la répartition des fonds perçus

Année budget	Montant	Montant réparti net	Montant réparti net	Montant réparti net	Fond	%
	à répartir	en 2015	en 2014	<2014	Social	réparti
<2013		29,833,980	28,306,467			
2013	111,755,245	12,497,656	70,962,005	11,995,956	6,200,907	91%
2014	116,219,670	77,107,455	11,266,558		7,041,643	82%
2015	121,605,904	12,689,553			8,977,149	18%
		132,128,644	110,535,031	<i>Pas d'application</i>		

Grâce au nouveau schéma comptable, nous pourrions aussi offrir à l'avenir davantage de transparence à propos de 'l'origine dans le temps' des sommes réparties. Nous pouvons commencer à appliquer ceci en 2015. La comparaison avec des chiffres similaires de l'année précédente est difficile car les chiffres avaient été fixés d'une autre façon. Par exemple aujourd'hui, les sommes pour le Fonds social, attribuées sur base de l'article 49 de notre règlement général, sont comptabilisées dans les droits répartis. En effet, elles ont déjà été soustraites au processus de répartition. Ce tableau devient, d'année en année, plus pertinent pour bien comprendre l'historique des flux financiers.



La conclusion de cette première version est que, sur l'argent à répartir de 2013, 91% a déjà été réparti après 2 ans. De l'argent à répartir de 2014, 82% a déjà été réparti après 1 an. De l'argent à répartir de 2015, 18% a déjà été attribué.

IV. Evènements importants après clôture

Aucun.

V. Circonstances avec influence notable sur le développement de la société

1. Modifications apportées au cadre juridique: Un changement de la loi sur le droit d'auteur belge en raison de l'affaire Hewlett-Packard contre Repobel, pourrait avoir des conséquences importantes pour les perceptions de reprographie de la Sabam. La nouvelle directive européenne sur la gestion collective du droit d'auteur sera bientôt transposée dans le droit belge, ce qui pourrait également avoir son influence sur la SABAM.
2. Diminution des perceptions: La baisse du marché du CD n'est pas compensée par une augmentation des recettes pour l'utilisation de la musique en ligne.
3. L'évolution des technologies: La gestion collective via une société de gestion de droits d'auteur pourrait disparaître complètement par l'évolution technologique, où des micro-paiements pourraient être faits par des utilisateurs de musique aux auteurs.
4. Fragmentation et perte du répertoire: En raison du nouveau cadre législatif pour les licences pan-européennes, la Sabam perd souvent le répertoire international, et peut, dans certains cas, percevoir uniquement pour son propre répertoire belge.
5. Direct Licencing: Les grands éditeurs peuvent retirer leur répertoire et aller directement percevoir auprès des sociétés de médias et pour les grands concerts et festivals.

VI. Risques et incertitudes

À la lumière de l'article 3 de l'arrêté royal du 25/4/2014, la SABAM tient à jour un document dans le but de toujours y documenter correctement la structure actuelle en matière de Governance, Risk et Compliance (GRC). Le document décrit de manière structurée d'une part la composition, le fonctionnement et les compétences des organes fondamentaux de la SABAM ainsi que les délégations de compétences existantes et, d'autre part, la gestion des risques à la SABAM sur base du modèle 'Three Lines of Defense'.

Conformément à ses statuts, la SABAM dispose d'un Conseil d'Administration, d'un Comité de Gestion journalière et d'un Comité de Direction. Chacun de ces trois organes a un rôle important à remplir et dispose de responsabilités et compétences propres. De surcroît, la SABAM dispose encore d'un certain nombre de Collèges et Commissions qui, sauf délégation de compétence expresse du Conseil d'Administration, ont un rôle purement consultatif.

Que signifient les 'three lines of defense'? Tout d'abord, l'on examine la maîtrise des risques au niveau opérationnel. Diverses actions sont constamment entreprises afin de renforcer le contrôle du management, comme en attestent les procédures existantes et le développement continu de celles-ci, les formations, le développement d'un management de connaissances, la rédaction de feuilles de route, la mise en œuvre de contrôles formalisés et ad hoc effectués sur le travail opérationnel, ...



À un deuxième niveau, la gestion des risques des 'oversight functions' (fonctions chargées de la supervision) est expliquée. Ces fonctions veillent à ce que, d'une part, toutes les actions soient accomplies conformément à la législation et, d'autre part, à ce que la mise en œuvre de la politique se déroule correctement, à ce que le fonctionnement soit accordé avec la stratégie, à ce que le reporting se fasse correctement et à ce que toutes les responsabilités soient remplies de façon idoine.

Enfin, l'audit interne formule, avec le réviseur d'entreprise et de manière indépendante et objective, des recommandations concernant la gestion des risques, le système de contrôle interne et les systèmes de qualité. Ceci constitue la troisième et dernière 'Line of Defense'.

Concernant les risques spécifiques :

- Risques de recouvrement. Malgré un processus de perception déjà réussi, l'on continue toutefois à investir dans la gestion des débiteurs. Mais le nombre et la diversité des 'clients/payeurs' limite le risque de recouvrement.

En matière de fixation des prix et de la concurrence possible, la SABAM est bien entendu d'une part largement limitée par la législation et le contrôle du SPF Économie mais elle est d'autre part aussi 'guidée' par les événements survenant sur le marché et surtout par les évolutions technologiques. En vertu de son caractère non-lucratif et sa qualité de coopérative, l'approche du risque pour sa pérennité est différente de celle pour une société classique.

VII. Faits marquants pour 2015

- Diminution de la commission sur les droits généraux de 28,5% à 25% grâce à des gains d'efficacité. La commission moyenne est de 19,47% sans tenir compte du rendement financier, mais s'élève à 15,98% en tenant compte du rendement financier qui a été réparti entre les membres.
- Implémentation de la loi du 10 décembre 2009, modifiant la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins concernant le statut et le contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteur, et de l'arrêté royal du 25/4/2014 avec pour conséquences une adaptation de tout le plan comptable et un renforcement des contrôles internes.
- Lancement des développements internes visant à assurer, au 1^{er} juillet 2016, le début des opérations de sous-traitance d'une partie des services de back-office (documentation) à ICE.
- Entrée en fonction d'un CCO (Chief Change Officer), est responsable pour la stratégie, le changement et l'ICT. Les départements PMO et ICT, qui relèvent de sa compétence, ont été intégrés et réorganisés pour ne plus former qu'un seul nouveau département 'Strategy, Change & Business Technology'.
- En 2015, 24 projets ont été bouclés. De surcroît, de grands projets ont été initiés afin d'adapter les processus et les systèmes à l'arrêté royal du 25/4/2014 et à la sous-traitance des services de documentation
- Lancement d'une réflexion sur la fidélisation des membres qui a d'ores et déjà permis de mettre en place certaines actions concrètes, dont le renforcement de l'account management.
- Création, en collaboration avec la SOFAM, d'un guichet unique pour la gestion du droit de suite, plate-forme amenée à simplifier les déclarations des professionnels du marché de l'art et à permettre aux artistes plasticiens et aux photographes de suivre les reventes de leurs œuvres.
- Révision de la charte de gouvernance d'entreprise dont les propositions d'adaptations préparées par un groupe de travail créé à cette fin ont été adoptées par le Conseil d'Administration début janvier 2016.



VIII. Recherche et développement

Les immobilisations incorporelles ont diminué de 1,2% par rapport à 2014 du fait que les amortissements font plus que compenser les nouveaux investissements. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, nous actons les coûts pour ces logiciels depuis 1996 dans les immobilisations amortissables.

Depuis le 1^{er} janvier 2002 figurent également dans cette rubrique les coûts des entreprises de consultance informatique dans le cadre de projets visant à développer des logiciels à usage interne. La même chose vaut pour les progiciels.

IX. Succursales de la société

Aucune.

X. Perte reportée

Pas d'application.

XI. Utilisation des instruments financiers

Les principaux instruments financiers se composent des soldes bancaires propres pour le financement des activités de l'entreprise.

Il convient d'observer que la législation relative à la gestion collective n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers.

En outre, l'entreprise dispose également d'autres actifs et passifs financiers tels que les créances et les dettes commerciales, qui proviennent directement de son activité.

La politique de trésorerie a pour but d'assurer un accès permanent à des liquidités suffisantes ainsi qu'à suivre et à limiter les éventuels risques de taux d'intérêts.

Les investissements des excédents de trésorerie en dépôts à terme, obligations et titres à revenu fixe sont faits sur base des lignes directrices fixées par le Conseil d'Administration en matière de notation de crédit.

XII. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ont été fixées conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

XIII. Rapport d'activité Comité d'Audit



Le Comité d'Audit a été créé sur décision du Conseil d'Administration du 4 octobre 2011. Il a pour but de fournir, de manière indépendante et objective, au Conseil d'Administration, la certitude requise que la SABAM dispose d'une culture forte de contrôle interne. Le Comité d'Audit veut contribuer activement à l'amélioration permanente du fonctionnement de la SABAM afin d'ainsi soutenir la réalisation des objectifs.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2015. Au cours de ces réunions, les résultats, recommandations et plans d'actions des audits suivants ont été abordés.

Le premier audit concernait les 'droits définitivement non-attribuables'. Le but était de vérifier si suffisamment de contrôles ont été définis et si ceux-ci ont été réalisés correctement, et ce à la fois en matière de mise à disposition des droits et de répartition et versement aux membres et sociétés sœurs. Aucune anomalie notable n'a été constatée par rapport aux décisions du conseil d'administration. Quelques recommandations de moindre importance ont été formulées.

Un deuxième audit portait sur les notes de crédit. Dans cet audit, l'accent a principalement été mis sur les raisons pour lesquelles des notes de crédit sont créées ainsi que sur le contrôle du management. Quelques recommandations ont été formulées afin d'encore renforcer les contrôles déjà existants.

Le troisième audit concernait le règlement des entrées en services et départs de membres du personnel. Cet audit faisait suite à l'audit des ressources humaines de 2014. Le but était de vérifier si les procédures existantes sont appliquées correctement et si le processus pouvait être amélioré.

Un quatrième audit avait pour thème les réductions et ristournes sur factures. Les réductions et ristournes sont un moyen nécessaire et souvent efficace de répondre aux exigences des utilisateurs qui, dans certains cas, sont aussi des membres. L'audit s'est penché de manière plus détaillée sur les bases et règles selon lesquelles des réductions sont accordées. De même, le suivi et la communication interne ont été étudiés de manière plus approfondie.

Le dernier audit qui a été bouclé en 2015 concernait la gestion des risques de la SABAM. Il a été collaboré à cet effet avec un expert externe en gestion des risques. Celui-ci a formulé toute une série de recommandations afin de renforcer sensiblement l'identification des risques ainsi que l'analyse et la gestion des risques à la SABAM.

Hormis ces audits, l'audit interne a également collaboré activement avec le Groupe de travail Gouvernance d'Entreprise qui a reçu de la part du Conseil d'Administration la mission d'évaluer et de revoir intégralement la charte de gouvernance d'entreprise de la SABAM. Ces travaux ont été bouclés en 2015. Une nouvelle version de la charte a été approuvée par le Conseil d'Administration le 12 janvier 2016.

Le plan d'audit de 2016 prévoit notamment la gestion du portefeuille projets, les éméritats, le suivi des décisions du Conseil d'Administration et des différents Collèges, la constitution et l'exploitation de réserves, l'application des tarifs et la qualité du customer service.

Au cours de la deuxième moitié de 2016, un audit aura lieu concernant les flux financiers des opérations de la SABAM.

XIV. Conflits d'intérêts



Un conflit d'intérêts potentiel a été trouvé. Conformément à l'article 8 du code d'éthique des administrateurs, celui-ci a été annoncé aux autres administrateurs et a été enregistré dans le procès-verbal. Cependant, aucune décision n'a été prise en 2015.

XV. Rachat d'actions propres

Pas d'application.

XVI. Information pour l'art. 23 de l'A.R. du 25/4/2014

L'article 23 de l'arrêté royal du 25 avril 2014 nous oblige à faire état des montants perçus dans un format préétabli. C'est la raison pour laquelle ces chiffres sont repris dans les tableaux ci-dessous. Les coûts générés par les répartitions doivent être rapportés par type de droits et alloués aux rubriques de perception. Une ventilation des coûts doit également être établie. De plus, une distinction doit être faite entre les coûts directs et indirects.

	A. Reproduction	
1.A	Droits perçus	14,251,367
1.B	Total charges	3,264,249
1.B.1	*Charges directes	656,501
1.B.2	*Charges indirectes	2,607,748
1.C	Total droits + produits financiers	16,040,223
1.C.1	*Droits en attente de perception	3,988,619
1.C.2	*Droits perçus à répartir	6,042,827
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	5,531,052
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	477,725
1.D	Droits payés	11,177,191
2	Rémunération pour la gestion des droits	958,210

	C. Communication publique	
1.A	Droits perçus	110,006,166
1.B	Total charges	22,749,392
1.B.1	*Charges directes	4,859,699
1.B.2	*Charges indirectes	17,889,693
1.C	Total droits + produits financiers	138,266,581
1.C.1	*Droits en attente de perception	29,186,221
1.C.2	*Droits perçus à répartir	95,414,337
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	9,610,397
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	4,055,626
1.D	Droits payés	83,311,694



2	Rémunération pour la gestion des droits	23,860,761
---	---	------------

	D. Mise à disposition	
1.A	Droits perçus	1,990,924
1.B	Total charges	972,227
1.B.1	*Charges directes	281,841
1.B.2	*Charges indirectes	690,386
1.C	Total droits + produits financiers	4,144,196
1.C.1	*Droits en attente de perception	802,549
1.C.2	*Droits perçus à répartir	2,467,771
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	797,616
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	76,260
1.D	Droits payés	1,442,130
2	Rémunération pour la gestion des droits	337,102

	H. Droit de suite	
1.A	Droits perçus	1,258,728
1.B	Total charges	262,755
1.B.1	*Charges directes	89,271
1.B.2	*Charges indirectes	173,484
1.C	Total droits + produits financiers	1,261,754
1.C.1	*Droits en attente de perception	493,332
1.C.2	*Droits perçus à répartir	719,804
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	0
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	48,618
1.D	Droits payés	816,516
2	Rémunération pour la gestion des droits	102,016

	I. Retransmission par câble	
1.A	Droits perçus	17,263,391
1.B	Total charges	944,949
1.B.1	*Charges directes	206,078
1.B.2	*Charges indirectes	738,871
1.C	Total droits + produits financiers	23,879,024
1.C.1	*Droits en attente de perception	3,830,464
1.C.2	*Droits perçus à répartir	18,641,522
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	740,240
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	



1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	666,798
1.D	Droits payés	24,721,590
2	Rémunération pour la gestion des droits	3,245,256

	K. Représentation	
1.A	Droits perçus	3,701,657
1.B	Total charges	1,484,524
1.B.1	*Charges directes	582,480
1.B.2	*Charges indirectes	902,044
1.C	Total droits + produits financiers	1,476,438
1.C.1	*Droits en attente de perception	665,615
1.C.2	*Droits perçus à répartir	742,836
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	67,987
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
1.D	Droits payés	2,839,657
2	Rémunération pour la gestion des droits	541,210

	L. Edition	
1.A	Droits perçus	75,483
1.B	Total charges	13,890
1.B.1	*Charges directes	0
1.B.2	*Charges indirectes	13,890
1.C	Total droits + produits financiers	28,702
1.C.1	*Droits en attente de perception	1,570
1.C.2	*Droits perçus à répartir	27,132
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	0
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
1.D	Droits payés	78,237
2	Rémunération pour la gestion des droits	4,157

	N. Reprographie	
1.A	Droits perçus	700,778
1.B	Total charges	247,924
1.B.1	*Charges directes	38,917
1.B.2	*Charges indirectes	209,007
1.C	Total droits + produits financiers	3,043,740
1.C.1	*Droits en attente de perception	1,052,728
1.C.2	*Droits perçus à répartir	1,963,976



1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	0
1.C.4	*Droits perçus non répartis (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	27,036
1.D	Droits payés	1,422,603
2	Rémunération pour la gestion des droits	251,050

	P. Droit de prêt éduc/cult	
1.A	Droits perçus	89,201
1.B	Total charges	283,791
1.B.1	*Charges directes	42,915
1.B.2	*Charges indirectes	240,876
1.C	Total droits + produits financiers	766,744
1.C.1	*Droits en attente de perception	288,691
1.C.2	*Droits perçus à répartir	474,576
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	0
1.C.4	*Droits perçus non répartis (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	3,477
1.D	Droits payés	363,093
2	Rémunération pour la gestion des droits	31,995

	Q. Copie privée	
1.A	Droits perçus	7,044,049
1.B	Total charges	295,865
1.B.1	*Charges directes	38,206
1.B.2	*Charges indirectes	257,659
1.C	Total droits + produits financiers	7,942,292
1.C.1	*Droits en attente de perception	0
1.C.2	*Droits perçus à répartir	7,001,649
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (faisant l'objet de contestations)	668,567
1.C.4	*Droits perçus non répartis (non attribuables)	
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	272,076
1.D	Droits payés	6,239,977
2	Rémunération pour la gestion des droits	897,391

	Autres	
1.A	Droits perçus	
1.B	Total charges	
1.B.1	*Charges directes	
1.B.2	*Charges indirectes	
1.C	Total droits + produits financiers	16,884,649



1.C.1	*Droits en attente de perception	
1.C.2	*Droits perçus à répartir	
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement (ne faisant pas l'objet d'une contestation)	16,808,507
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	76,142
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
1.D	Droits payés	
2	Rémunération pour la gestion des droits	
	Total	
1.A	Droits perçus	<i>156,381,744</i>
1.B	Total charges	<i>30,519,568</i>
1.B.1	*Charges directes	6,795,909
1.B.2	*Charges indirectes	23,723,659
1.C	Total droits + produits financiers	<i>213,734,340</i>
1.C.1	*Droits en attente de perception	40,309,788
1.C.2	*Droits perçus à répartir	133,496,428
1.C.3	*Droits perçus répartis en attente de paiement	34,224,366
1.C.4	*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	76,142
1.C.5	*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	5,627,616
1.D	Droits payés	<i>132,412,687</i>
2	Rémunération pour la gestion des droits	<i>30,229,148</i>



Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ont été fixées conformément à l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

1. Frais de restructuration

Les frais de restructuration sont activés et sont évalués à la valeur d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont déterminés comme suit.

<u>Libellé</u>	<u>Méthode linéaire</u>	<u>Taux d'amortissement</u>
Frais de restructuration	X	20 % - 33 % par an

Les frais de restructuration sont les coûts causés par une modification radicale dans la structure et l'organisation de l'entreprise dans le but d'assurer la rentabilité et la continuité de l'entreprise. Ces coûts concernent les préensions consécutives à la sous-traitance du service documentation à ICE ainsi qu'une restructuration du comité de direction.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont déterminés comme suit.

<u>Libellé</u>	<u>Méthode linéaire</u>	<u>Taux d'amortissement</u>
Logiciels	X	20 % - 33 % par an
Recherche et développement	X	33 % par an
ERP (Oracle Finance)	X	10 % par an

En ce qui concerne la rubrique « recherche et développement », il s'agit des logiciels développés par l'entreprise même pour un usage interne.

Conformément à la législation comptable, les coûts pour les logiciels développés au sein de l'entreprise pour un usage interne sont intégrés dans les immobilisations.

La création de logiciels représente une acquisition d'expertise et peut donc être actée en tant que telle. Les frais de rémunération du service développement au département informatique et ceux du département PMO sont ainsi partiellement activés.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont définis comme suit.

<u>Libellé</u>	<u>Méthode linéaire</u>	<u>Base non-réévaluée</u>	<u>Taux d'amortissement</u>	
			<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Hardware	X	X	10 %	33 %
Établissement installations	et X	X	5 %	10 %
Bâtiment	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Leasing	X	X	20 %	20 %

La première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.



4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition ou à la valeur sur le marché lorsque celle-ci est inférieure.

5. Créances à plus d'un an

Les créances qui n'ont pas été concrétisées en titres à taux fixe sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

6. Créances à maximum un an

Les créances (créances commerciales et autres créances, non représentées par des titres à taux fixe) sont évaluées à leur valeur nominale.

La créance entière est placée dans un groupe distinct, à savoir « créances douteuses » (il s'agit de la valeur nominale totale) s'il existe, pour une partie ou pour l'intégralité, une incertitude sur le paiement.

Une réduction de valeur sur créances douteuses est actée pour autant qu'une perte sur les créances soit probable. L'impact de celle-ci est repris, dans le compte de résultats, sous autres frais d'exploitation. En dérogation à l'article 68 A.R. Code Soc., visant à annuler l'impact sur les commissions, ce coût est toutefois repris et acté comme une diminution des droits d'auteur en attente de paiement (autres dettes).

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale.

7. Placements financiers

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale.

Les titres à revenu fixe sont évalués par rapport à leur valeur de remboursement. Ceci signifie que si la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise pro rata temporis dans le résultat pour la durée restante des titres en tant que composante de l'intérêt produit par ces titres et, selon le cas, elle est ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats se fait sur une base actualisée.

8. Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

9. Comptes de régularisation de l'actif et du passif

Comptes de régularisation de l'actif

Sont actés sous cette rubrique les paiements anticipés aux fournisseurs.

Sont également actés ici des produits obtenus.

Une autre composante de ces comptes est constituée par les intérêts acquis et divers autres produits qui ont été réalisés au cours de l'exercice.

Comptes de régularisation du passif

Il s'agit ici principalement d'une provision pour des frais qui ont été encourus au cours de cet exercice mais pour lesquels la facture n'a pas encore été reçue.

10. Capital

Le capital a été constitué en Euro. La valeur correspond aux parts sociales versées.

11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement et sont évaluées à leur valeur nominale.



12. Provisions pour risques et charges

Les provisions visent clairement à couvrir les pertes et coûts décrits qui sont probables ou certains à la date de clôture du bilan, mais dont le montant n'est pas encore défini.

Les provisions pour pensions et engagements similaires sont évaluées chaque année au moyen d'un calcul actuariel et tiennent compte du risque de mortalité et de l'intérêt.

13. Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

14. Dettes à maximum un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comporte pas d'intérêt.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est acté à sa valeur nominale. Le chiffre d'affaires est acté lorsque celui-ci a été réalisé en respectant le principe général de prudence. La SABAM compte dans le chiffre d'affaires ses commissions sur les droits d'auteur et les droits voisins. Ces commissions sont prises au moment de la perception et de la répartition.

16. Résultats financiers

Les résultats financiers des placements à terme et de portefeuille ont été actés à l'échéance.

Le montant des intérêts courus mais pas encore échus est prévu au moyen des comptes de régularisation de l'actif « Produits obtenus ».

Suite à l'implémentation de l'AR du 25/4/2014, les produits et les coûts financiers reviennent intégralement aux ayants droit et ils ne sont plus repris dans le compte de résultats de la SABAM.

17. Engagements de la SABAM vis-à-vis du personnel et des administrateurs

La SABAM a des engagements de pension extralégale vis-à-vis des membres de son personnel et de ses administrateurs. Ces montants sont payés via une assurance-groupe externe. Un éventuel sous-financement des réserves doit être couvert par la SABAM.

18. Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont actées au taux de change valant à la date de la transaction.

L'actif et le passif monétaires en devises étrangères sont convertis au cours de clôture à la date du bilan. Les profits et les pertes découlant de transactions en devises étrangères et de la conversion d'actifs et passifs monétaires en devises étrangères, sont repris dans le compte de résultats.

Ainsi qu'il en est fait mention par ailleurs, certaines nouvelles annexes des Comptes Annuels ne sont pas reprises dans le présent rapport annuel. A cet égard, il convient de noter que le rapport de commissaire ci-après porte sur les Comptes Annuels tels que déposés à Banque Nationale de Belgique, en ce compris les nouvelles annexes instaurées par l'AR du 25 avril 2014.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL sur les Comptes Annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les Comptes Annuels - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL (la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 297.122.957 et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de € 0.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing* - « ISA's »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, il convient de noter que les chiffres de l'exercice, tels que repris dans les Comptes Annuels, sont établis conformément aux nouvelles règles d'évaluation et dispositions légales applicables à partir du 1er janvier 2015 et instaurées par l'AR du 25 avril 2015 relatif notamment à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés de gestion de droits d'auteurs et de droits voisins. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont, quant à eux, pas été établis conformément à ces nouvelles règles d'évaluation et dispositions légales, ce qui affecte la comparabilité des chiffres repris dans les Comptes Annuels.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons par ailleurs l'attention sur le rapport de gestion dans lequel l'organe de gestion décrit les difficultés liées à la mise en œuvre des nouvelles annexes¹ aux Comptes Annuels suite aux nouvelles dispositions légales régissant les comptes annuels des sociétés de gestion de droits d'auteurs et de droits voisins. L'organisation administrative et comptable actuelle de la Société permet de répondre à ces nouvelles exigences d'information à l'exception notoire de ce que les définitions des rubriques de perception instaurées par l'AR du 25 avril 2014 ne sont pas les mêmes que celles utilisées par la Société dans ses systèmes d'information actuels. Compte tenu de ce que les définitions des rubriques de perception ne peuvent être modifiées rétroactivement dans les systèmes d'information, les nouvelles annexes ont été complétées sur base d'hypothèses et de clés de répartition. Nos contrôles de ces nouvelles annexes aux Comptes Annuels ont dès lors essentiellement porté sur l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses et clés de répartition utilisées par l'organe de gestion.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels conformément à l'article 96 du Code des sociétés ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations

¹ Ces annexes concernent principalement la ventilation, par rubrique de perception, des droits perçus, des droits payés, des dettes sur droits, des commissions perçues, etc. Ces nouvelles annexes sont numérotées comme suit : C_AUT 4.1, C_AUT 5.9.1 bis, C_AUT 5.9.1 ter, C_AUT 5.9.1 quater, C_AUT 5.12 bis, C_AUT Ca, C_AUT Cb, C_AUT Cc, C_AUT Cd, C_AUT Ce, C_AUT Cf

complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Annuels:

- ▶ Le rapport de gestion sur les Comptes Annuels traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d' incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d' importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d' opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Diegem, le 26 avril 2016

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Vincent Etienne
Associé*
*Agissant au nom d'une SPRL

16VE0080